



HAL
open science

L'archéologie française à l'étranger

Frank Braemer, J.P. Demoule, Roland Etienne, Henri-Paul Francfort, Michel
Gras, François Sémah

► **To cite this version:**

Frank Braemer, J.P. Demoule, Roland Etienne, Henri-Paul Francfort, Michel Gras, et al..
L'archéologie française à l'étranger. 2012. halshs-00801564

HAL Id: halshs-00801564

<https://shs.hal.science/halshs-00801564v1>

Preprint submitted on 17 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'archéologie française à l'étranger

Nouveaux enjeux de politique scientifique et de coopération internationale pour le Ministère des affaires étrangères et européennes

Rapport

26 Juin 2012

Frank Braemer, Jean-Paul Demoule, Roland Etienne, Henri-Paul Francfort, Michel Gras, François Sémah

Etude réalisée pour le Ministère des affaires étrangères et européennes

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Direction des politiques de mobilité et d'attractivité

Sous-direction des échanges scientifiques et de la recherche

Sommaire

Introduction.....	5
Synthèse des recommandations	9
1 – Celles qui concernent l'ensemble des partenaires, français et européens.....	9
2 – Celles qui concernent le MAEE et le fonctionnement de la commission consultative	12
Le dispositif de recherche archéologique à l'étranger organisé par le MAEE.....	15
Le dispositif aujourd'hui. Constat.....	15
Le dispositif demain. Proposition	15
Les relations avec le pays hôte.	17
L'archéologie préventive	17
Le patrimoine.....	18
Relations inter-institutionnelles dans l'archéologie à l'étranger	18
Le fonctionnement actuel	18
Les transformations.....	20
Recherche et thématiques	22
1. Recherche :	23
1.A. Les zones des sous-commissions.....	23
1.B. Constat	23
2. Évaluation	26
2.A. Lors du lancement.....	26
2.B. A mi-parcours et en fin de programme.....	26
3. Fonctionnement et définition des rôles de la Commission.....	27
Le projet de recherche : de la conception à la réalisation.	27
Questions de vocabulaire.	27
Typologie des projets.	27
Rythmes et catégories de projets.....	28
Référence et rattachement institutionnels des projets.	30
Réalisation du projet.	30
Archives et collections.....	30
Direction du projet.	31
Relation et synchronisation éventuelle entre projets de recherche MAEE, ANR, européen ou autre.....	32
Conséquence des propositions sur la formulation des instructions et dossiers.	33

Publication, diffusion, valorisation	34
1. La publication scientifique.....	34
2. Publication et formation.....	35
3. La diffusion de l'information scientifique et la valorisation du patrimoine.....	35
4. Recommandations.....	36
ANNEXES.....	39
Projets de recherche archéologiques à l'étranger : état des lieux.....	39
Nombre de projets	39
La demande de projets nouveaux années 1997-2006	40
La longévité des projets.....	41
Intervenants de la recherche archéologique à l'étranger. Statuts, équipes et institutions.....	49
Réunion de travail du 20 décembre 2011 : membres de la commission des recherches archéologiques à l'étranger (MAEE) et consultants chargés de l'étude.....	59
Réunion avec des responsables de projets à Bordeaux 30/03/2012	65
Réunions avec des responsables de projets à Nanterre et Lyon (23-24 avril 2012)	71
Le CNRS et l'archéologie à l'étranger (F. Le Mort, INSHS CNRS)	77

Introduction

L'organisation et le financement de la recherche archéologique française hors du territoire national reposent pour une très large part sur le dispositif géré depuis plus d'un demi-siècle par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : la Commission consultative de la recherche archéologique à l'étranger évalue et propose le financement des projets de recherche grâce à un appel d'offre annuel, les Instituts français de recherche à l'étranger, codirigés avec le CNRS, organisent dans bon nombre de pays hôtes la coordination des actions de recherche et l'accueil de chercheurs grâce à des structures pérennes. Cette double organisation, seule en France à être explicitement et uniquement dévolue à l'archéologie, prend en charge chaque année de 150 à 200 projets dans une organisation fortement internationalisée puisqu'elle permet à près de 1800 personnes, dont près de 800 non français, de travailler à l'étranger (chiffres année 2010). Elle répond avec une grande efficacité aux besoins des projets et des équipes qui s'en félicitent : une organisation administrative et gestionnaire légère permet une adaptation très rapide et souple aux conditions de travail à l'étranger ; un appel d'offre annuel totalement ouvert géographiquement et thématiquement laisse la capacité d'initiative aux acteurs de la discipline ; le soutien sur place des instituts et des services diplomatiques est un outil précieux pour la réalisation des projets en concertation avec les institutions et les collègues des pays hôtes.

Le dispositif fonctionne bien, sa productivité scientifique est reconnue. Le MAEE a souhaité, pour en assurer la pérennité, le « recadrer » d'un côté dans l'évolution de la discipline et l'organisation générale de la recherche scientifique française et européenne, et d'un autre côté dans l'organisation et la demande des pays hôtes qui ont fortement changé au cours de la dernière décennie. L'étude sur l'archéologie autour de la Méditerranée réalisée par l'un de nous à la demande des directions de l'Ecole française de Rome et de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS en 2011 a analysé ces évolutions¹. Par ailleurs, la demande future de projets sera étroitement liée au nombre et à l'évolution thématique des acteurs de la recherche. La cohérence et la complémentarité à long terme des dispositifs sont en effet déterminantes pour une recherche de qualité. Les recommandations du récent rapport de la Cour des comptes² sur les Ecoles françaises à l'étranger rappellent cette nécessité de cohérence entre dispositifs de recherche gérés par des ministères différents. Dans cet objectif, le ministère nous a confié en novembre 2011 la réalisation d'une étude destinée à formuler des propositions permettant une adaptation du dispositif aux conditions actuelles de la recherche.

L'objectif stratégique du ministère a été réaffirmé au cours de l'été 2011³ :

¹ F. Braemer : L'archéologie en Méditerranée : situation internationale, évolutions, Rome 2011

² Rapport de la Cour sur les Ecoles françaises à l'étranger, délibéré du 26/03/2012, recommandations p. 110

³ Document présenté à l'occasion de la réunion annuelle des ambassadeurs, août 2011

- **Favoriser les approches pluridisciplinaires** dans les programmes de recherche en archéologie ;
- **Promouvoir les projets archéologiques innovants qui contribuent à la compréhension des sociétés contemporaines et des grands enjeux** ;
- **Renforcer la recherche en réseau entre les organismes de recherche en France et à l'étranger** ;
- **Articuler les dispositifs bilatéraux de coopération archéologique aux instruments européens et internationaux** pour accroître la visibilité de la recherche archéologique française ;
- **Développer la coopération universitaire et la formation professionnelle** autour des missions archéologiques ;
- **Développer les contributions de l'archéologie aux programmes de culture scientifique et technique et au débat d'idées** en France et dans les pays hôtes.

L'étude doit permettre dans cet esprit :

1/ de rendre opérationnels les engagements stratégiques du ministère sur la base de consensus et dans un agenda réaliste,

2/ de renforcer les coopérations de recherche archéologique avec les pays partenaires de l'espace européen de la recherche,

3/ de mieux prendre en compte la demande des pays hôtes et faire entendre plus efficacement nos positions.

L'étude doit comporter 4 composantes :

1/ Un état des lieux du réseau des missions archéologiques financées par la commission des fouilles, à partir des données mise à disposition des experts

2/ Une analyse des forces et des faiblesses, des atouts et des limites, des défis et des enjeux du dispositif dans son fonctionnement actuel

3/ Des propositions de problématiques de recherche et des périodes pertinentes pour la recherche actuelle, à promouvoir dans les pays couverts ou à prospecter

4/ Les évolutions nécessaires de la commission des recherches archéologiques à l'étranger en tenant compte des spécificités du dispositif sous tutelle du MAEE et en référence aux pratiques de pilotage et de financement des grands pays de recherche européens.

Pour répondre à ce cahier des charges, nous avons choisi de regrouper les points 2,3 et 4 définis par le ministère dans un document unique et synthétique qui examine, après l'avoir décrit, quatre aspects du dispositif :

les relations entre les institutions françaises et étrangères intervenant dans la recherche archéologique à l'étranger

les thématiques de recherche et l'évaluation des projets

l'organisation et la réalisation des projets

l'exploitation des projets à travers la production scientifique, la diffusion et la valorisation des résultats.

Ces aspects nous permettent de concentrer l'attention sur les enjeux déterminants et les évolutions souhaitables du dispositif général. Bien d'autres aspects n'ont pas été abordés et mériteraient des approfondissements pour avancer sur des questions importantes mais sans doute moins déterminantes : par exemple les questions relatives à la formation des acteurs de la recherche en France et aux transferts de compétences dans certains pays hôtes, le mécénat, ils pourront faire l'objet de réflexions futures.

L'état des lieux a cherché à compléter celui qui a déjà été réalisé très finement par l'équipe de la sous direction des échanges scientifiques et de la recherche du ministère⁴. Nous avons privilégié deux approches. Une connaissance insuffisante des acteurs de la recherche rend nécessaire une identification des membres des équipes recherche à l'étranger, de leurs statuts et rattachement institutionnels, et de l'évolution de la démographie de ces acteurs. Les diverses formes d'action et d'organisation des projets ont fait l'objet d'une typologie descriptive permettant de mieux saisir les dynamiques propres à chaque milieu de la discipline. Enfin la synthèse des comptes rendus des réunions avec les collègues de la commission, et des centres de recherche à Bordeaux, Lyon, Nanterre, Toulouse, Aix en Provence, Paris permettra de traduire la sensibilité du milieu de recherche sur les questions de l'organisation de la recherche à l'étranger. La direction de l'INSHS du CNRS a, à cette occasion, souhaité faire un bilan de son action et de sa politique dans ce domaine.

⁴ Note pour le cabinet du Ministre du 7 janvier 2012

Synthèse des recommandations

P0

Les propositions suivantes mettent en évidence quelques principes qui constituent le socle de la réflexion :

- se dégager de tout rapport de type colonial en faisant des représentants du pays hôte des acteurs privilégiés de la politique scientifique ; vérifier que les institutions archéologiques françaises dans le monde aient une réelle concertation avec les acteurs locaux.
- pallier l'éclatement des institutions intéressées à l'archéologie à l'étranger en établissant une coordination entre institutions capable de gérer la politique scientifique et les moyens en personnels et en crédits ;
- contractualiser les équipes à qui sont confiés les programmes, en leur demandant de préciser les objectifs et la durée et les soumettre à évaluation quadri-annuelle rigoureuse portant sur les résultats et les perspectives de développement ;
- développer les détachements des universitaires en charge d'un programme archéologique, auprès du CNRS ou directement avec affectation de postes universitaires auprès d'une EFE ou d'une UMIFRE, ou auprès de l'Institut universitaire de France (pour une durée de 2 ans renouvelables).

1 – Celles qui concernent l'ensemble des partenaires, français et européens

Elles demandent, outre la confirmation d'un engagement du MAEE, un partenariat interinstitutionnel actif au niveau hexagonal, un dialogue nouveau au niveau européen et international, une consultation du milieu scientifique sur certains points.

P1

Tirer les conséquences de la démographie des chercheurs, enseignants-chercheurs et archéologues de tout statut opérant dans le domaine archéologique afin d'éviter des ruptures, des pertes de savoirs et de compétences qui risquent de nuire au maintien d'une capacité de dialogue avec nos partenaires dans le monde. Sinon opérer des choix clairs et argumentés. Des politiques de recrutement doivent être définies pour les dix années qui viennent : elles demanderont du volontarisme et le ciblage d'objectifs, dans le cadre d'un dialogue interinstitutionnel (MAEE, MESR, MCC, CNRS/INSHS, CNRS /INEE, INRAP) qui ne devra pas exclure le milieu lui-même (en associant les commissions concernées du Comité national CNRS (et ses rapports de conjoncture) et du CNU).

P2

Il ne saurait y avoir une politique archéologique unique, décidée depuis Paris, sans tenir compte des spécificités et des besoins des pays hôtes (voir P8 ci-dessous). Il faut aussi concevoir une politique

cohérente et coordonnée au niveau du patrimoine, notamment archéologique, et mieux définir son positionnement vis-à-vis de l'aide au développement, de la lutte contre la marginalisation des territoires et donc de la pauvreté. Sur ce point un dialogue doit s'ouvrir en particulier avec l'Agence française pour le Développement (AFD) en faisant remonter, par consultation du milieu, des études de cas significatives.

P3

Il est nécessaire d'élaborer une stratégie d'archéologie préventive associée en particulier aux grands projets de développement, fondée sur de nouvelles formes de coopération avec les pays hôtes et impliquant les acteurs français majeurs de l'archéologie, en premier lieu l'INRAP mais aussi les collectivités territoriales, et les organismes français et internationaux chargés des financements de projets de développement. On devrait concevoir que, pays par pays, en fonction des forces scientifiques du côté français comme de celui du pays d'accueil, on dresse l'inventaire des grands travaux d'aménagement qui menaceraient des parties significatives du patrimoine archéologique, et pour lesquels des fouilles préventives auraient un sens par rapport aux préoccupations de la recherche française.

P4

La politique du MAEE en archéologie doit s'orienter vers une meilleure identification des ensembles géographiques prioritaires qui, dans l'idéal, doivent permettre d'intégrer à la fois une logique scientifique et patrimoniale, et une logique de coopération (voir P13). La Méditerranée apparaît comme le premier chantier à développer en ce sens. Le MAEE doit chercher une articulation efficace, notamment dans le cadre d'un nouveau découpage géographique des sous-commissions, avec les politiques des EFE et des IFRE/UMIFRE (ces derniers renforcés et confortés) dans le respect des missions de chaque institution et des contrats qui les lient à leurs tutelles respectives. Il faut aussi favoriser les politiques conjointes et les mobilités pour acquérir plus de souplesse au bénéfice de tous, et faire émerger des convergences stratégiques territoriales au niveau des projets. Une politique archéologique commune doit être définie par tous en particulier en Méditerranée où opèrent 4 EFE, 2 UMIFRE, et 3 Unités CNRS. Le rôle de l'ANR doit être clarifié en fonction de sa stratégie dans le domaine archéologique qui devrait être complémentaire de l'action du MAEE

P5

Formuler des directives de publications dans le contexte de la révolution numérique en cours et en articulation avec les autres acteurs avec l'ouverture d'un site web commun afin de permettre une meilleure visibilité internationale des résultats de l'engagement du MAEE, en premier lieu avec la mise en ligne des rapports annuels ou biannuels. Promouvoir les publications bilingues qui prennent en compte la langue du pays hôte ou au moins des résumés substantiels en trois langues, dont l'anglais. Mettre en place des journées de valorisation sans oublier les pays hôtes. Les différents partenaires doivent faire connaître avec transparence les moyens qu'ils accordent aux publications archéologiques

P6

Elaborer une politique d'archivage (pour le papier et le numérique) en s'appuyant sur des expériences en cours et en articulation avec les pays hôtes et les archives nationales. Une charte éthique doit être élaborée et signée par tous les responsables de terrain. On n'oubliera pas la forte valeur symbolique de ce dossier

aux yeux des partenaires qui nous permettent de travailler sur leur patrimoine. Mettre au point des standards d'enregistrement et de duplication pour les pays hôtes

P7

Il est nécessaire d'aller vers une diminution du nombre d'opérations et vers une rotation mieux contrôlée non pour faire des économies mais pour mieux intégrer le dispositif des missions dans la stratégie scientifique des centres de recherche. On portera une attention particulière aux domaines dans lesquels les viviers de chercheurs sont très petits. Toutefois, ces orientations nécessaires sur le moyen terme ne sauraient être un prétexte pour déstabiliser des « missions » qui fonctionnent bien. On n'oubliera pas qu'il est plus facile de supprimer que de construire une relation durable et fiable avec des partenaires sur des terrains souvent lointains et difficiles, dans un monde de plus en plus complexe. Il faut donc ouvrir une concertation sur ce point avec le milieu pour analyser le futur. Des auditions des chefs de missions devant la commission ne seraient pas inutiles dans certains cas. On ne saurait donc construire des modèles trop rigides en mettant des limites a priori pour la durée des missions. La commission devra prendre ses responsabilités au cas par cas et le ministère également.

Il est de toute façon indispensable de définir une politique d'appels d'offre pour l'ouverture de nouveaux projets de terrain en faisant émerger, par une large concertation avec le milieu, des macro-thématiques et/ou des aires culturelles prioritaires et en tenant compte des compétences disponibles et du souhait du MAEE de développer des projets dans certains pays .

P8

Il faut élaborer une stratégie de formation des archéologues des pays hôtes, dans la langue locale si possible, condition indispensable pour parvenir à de véritables partenariats qui ne soient pas formels. Cette dimension, fondamentale, prend une importance toute particulière aujourd'hui dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen, hier ou demain dans d'autres régions du monde. L'arrêt momentané de l'accès au terrain doit être l'occasion de mettre l'accent sur la formation de nos partenaires et sur la sauvegarde des données.

P9

Chercher les conditions d'ouverture d'une concertation au niveau européen pour percevoir les convergences possibles et les opérations conjointes, celles-ci n'excluant pas la poursuite d'opérations nationales. Ne pas exclure de soutenir des participations françaises à des projets conduits par d'autres pays sur la base de conventions précises insérant des centres de recherche afin d'éviter les stratégies individuelles.

P10

Vérifier, lors de chaque évaluation, qu'il existe une articulation convenable entre les lignes scientifiques des centres de recherche français aussi bien que de celles des pays hôtes, et les thématiques des projets de terrain. Il doit exister une dynamique croisée entre ces deux éléments essentiels de notre dispositif et tout découplage éventuel serait un signe de dysfonctionnement à corriger au plus vite. Dans certains cas de pays « sinistrés » les centres français peuvent promouvoir une action structurante permettant la définition de politiques locales.

P11

Il est nécessaire, en comparant l'engagement financier de chaque partenaire français, de prendre en compte les salaires des archéologues en poste et le coût des infrastructures de recherche présentes sur le territoire national ou dans les établissements français à l'étranger. Sur cette base, étudier les conditions de la mise en place d'une structure stable de coordination interministérielle capable de définir des priorités et des lignes de politique scientifique.

2 – Celles qui concernent le MAEE et le fonctionnement de la commission consultative

P12

Mettre en place un nouveau vocabulaire en éliminant des formulaires une terminologie quelque peu obsolète qui n'a plus, depuis longtemps, les faveurs de nos partenaires étrangers, et qui n'est plus acceptée dans les appels d'offre de recherche nationaux et internationaux. Même si les formulaires demeurent au sein de l'administration française, les mots ont leur importance pour convaincre les responsables français de projets archéologiques des objectifs du MAEE en matière de coopération et de développement.

P13

Un redécoupage des sous-commissions s'impose pour des raisons qui sont autant scientifiques que politiques (coopération/développement). Il faut faire apparaître de grands ensembles adaptés à des stratégies spécifiques, du type Méditerranée et Mer Noire découpages qui seraient en même temps plus simples, plus lisibles et en meilleure articulation avec les données géopolitiques actuelles. Il faut prendre en compte les priorités et orientations des postes diplomatiques, des directions du MAEE et des organisations régionales et internationales.

P14

Lier la mise en place d'un nouveau projet à la réalisation : 1) d'un diagnostic précis de l'état du patrimoine sur le site envisagé et sur ses alentours immédiats incluant une analyse des besoins et de la demande du pays hôte ; 2) d'une analyse, incluant une partie prospective, de la nature des relations entre le centre français sur lequel s'adossera l'opération et le ou les partenaires du pays hôte en premier lieu, et les autres centres français en second lieu, en termes de recherche, de formation, de conservation et de diffusion ; 3) d'une convention spécifique avec le pays hôte où les engagements réciproques sont clarifiés. Aider le responsable présumé à mettre au point le dossier, par des financements appropriés et par le rassemblement des compétences nécessaires.

P15

Un ajustement du fonctionnement de la commission doit tendre à distinguer son rôle de coordination entre institutions opératrices sur le terrain et son rôle de comité scientifique dont le mode de fonctionnement suivra les usages actuels (transparence, renouvellement, etc.). Pour assurer son rôle de coordination, la commission devrait disposer d'un descriptif scientifique, humain et financier de l'ensemble des opérations archéologiques à l'étranger, toutes institutions confondues. Un cahier des charges pour un fonctionnement

partiel par appels d'offre s'impose, en laissant toujours un espace conséquent pour des initiatives provenant du milieu lui-même : Il faut assurer un équilibre entre le *bottom-up* et le *top-down*.

P16

Il faut aller vers une évaluation biannuelle et non annuelle des projets quinquennaux – les projets de courte durée restant évalués annuellement, ce qui dégagerait du temps pour conduire d'autres types d'analyses et permettrait aux responsables de prendre un peu de recul par rapport au travail de terrain. Placer donc une évaluation à N+2 puis à N+4 et mettre en place à N+5 une évaluation lourde avec experts extérieurs avant un éventuel renouvellement du contrat. Définir avec la commission la composition de ce comité. Maintenir un haut niveau d'exigence à chaque évaluation et procéder à la mise en ligne immédiate des rapports en excluant des annexes scientifiques qui seraient des embryons de publication.

P17

Instituer le principe d'années de label sans financements autres que ceux qui sont structurels (location de maisons de fouille par exemple) ou qui permettent l'accueil des partenaires en France, afin de permettre de faire des pauses et en avertissant officiellement le pays hôte que cette situation momentanée ne signifie en rien une remise en cause du projet.

P18

Pour permettre de mieux mesurer, en termes de prospective, le potentiel de responsables de projets, le MAEE, associé au CNRS, devrait proposer des sessions de formation ou d'écoles thématiques spécialisées à la direction de projet à l'étranger largement ouvertes aux post-doctorants, jeunes chercheurs et enseignants chercheurs, occasion de mieux connaître la part la plus jeune du milieu de recherche, de promouvoir de nouvelles pratiques dans le montage de projet (voir P 14) et de mieux percevoir et comprendre les aspirations des chercheurs.

P19

Mettre à l'étude de nouveaux formulaires qui permettront entre autres de mieux détailler les financements autres que ceux demandés au MAEE. A chaque évaluation, il sera nécessaire de documenter la pertinence de l'usage des versements effectués dans la période objet de l'évaluation, cofinancements inclus.

P20

Pour pouvoir répondre efficacement aux présentes propositions (modification des formulaires, constitution d'une base de données permettant le suivi des dossiers de projets sur 5 à 10 années, gestion des contrôles et de l'expertise), la sous-direction du MAEE en charge de ce dossier devrait être renforcée en personnels et en moyens informatiques.

Le dispositif de recherche archéologique à l'étranger organisé par le MAEE

Le dispositif aujourd'hui. Constat

1 - Le dispositif du MAEE (chiffres 2011) concerne 181 missions dans 65 pays. Soit une moyenne de moins de 3 missions par pays mais avec de fortes disparités puisque l'Égypte et la Syrie, à elles seules, comptent 31 missions soit près de 17 % de l'ensemble (sans compter les projets propres de l'Ifao). Le cas de ces deux pays doit être donc traité à part, en prenant en considération les critères scientifiques énoncés ci-après mais aussi des considérations non scientifiques que ce groupe d'expert n'a pas compétence pour analyser.

Par-delà ces deux cas, les répartitions par aires culturelles et sous-commissions sont instructives : 4 groupes sont équilibrés (Afrique/Arabie avec 46 missions ; Asie/Océanie avec 40 missions ; Europe/Maghreb avec 39 missions ; Proche-Orient avec 38 missions) alors que les Amériques sont décrochées avec seulement 18 missions.

On remarquera, et ce n'est pas le résultat du hasard, que ce découpage distingue l'Afrique et le Proche-Orient pour ne pas avoir ensemble Égypte et Syrie. Par rapport à la science comme par rapport à la géopolitique, un autre découpage pourrait aller du Maghreb au Moyen-Orient mais il serait non opératoire.

Il y a en effet une histoire, éminemment respectable, derrière ces découpages : celle de l'investissement scientifique derrière nos voyageurs nos consuls et nos savants sur les pourtours de la Méditerranée depuis le XVIIe s. L'expédition d'Égypte puis l'expansion coloniale du XIXe siècle ont créé les conditions nécessaires pour qu'érudits, savants et chercheurs puissent s'engager. Ce passé explique une situation mais il n'empêche aucune évolution.

Le dispositif demain. Proposition

N'est-il pas temps de substituer à une histoire que nous connaissons tous et qu'il faut savoir assumer, des motivations autres, adaptées à notre temps, qui auraient l'intelligence de ne pas gommer l'histoire mais de s'en servir pour rendre encore plus performante la politique du MAEE ?

Avoir une politique de recherche méditerranéenne, comme l'Union pour la Méditerranée l'a rappelé opportunément mais sans vraiment le mettre en pratique, suggérerait une sous-commission Méditerranée, outre une sous-commission Asie et une sous-commission Amériques. Et si l'on veut avoir aussi une politique européenne et aussi africaine, on voit ce qui reste à faire.

Un tel découpage par grands engagements à l'échelle de la mondialisation donnerait, sur la base de la situation actuelle, les résultats suivants (hors EFE et UMIFRE) : Méditerranée : 52 missions ; Asie : 40 missions (avec Russie et Ukraine) ; Afrique subsaharienne : 33 missions ; Europe (Union) : 18 missions ; Amériques : 18 missions.

On s'aperçoit qu'une telle répartition correspond aux critères qui sont à prendre en considération, à la fois une compétence scientifique (nombre de chercheurs évalués et nombre de structures de recherche soumises à évaluation) et une présence dans le monde correspondant aux missions du MAEE.

On pourra certes observer dans le détail beaucoup de déséquilibres, comme ceux évoqués déjà pour l'Égypte et la Syrie, tout en voyant que des rééquilibrages mineurs, sans déstabilisation profonde de tel ou

tel milieu, pourraient permettre de parvenir à une politique à la fois raisonnable et ambitieuse sachant conjuguer des impératifs très différents. On pourra ajouter quelques questionnements, susceptibles de fournir des critères quantitatifs qui pourraient être utilisés sans rigidité excessive :

1 – Est-ce une valeur ajoutée que d'avoir plus de 10 missions dans le même pays ? Et à combien de structures de recherche ce nombre de missions correspond-il ? Et à côté du dispositif MAEE il y a-t-il d'autres intervenants institutionnels français ?

2 – Est-il raisonnable d'avoir encore des pays importants et au patrimoine conséquent sans aucune « mission » (ainsi la Pologne ou le Portugal ou le Japon) et ne faut-il pas s'interroger si d'aventure il n'y avait ni structure ni chercheur compétent sur ces pays, en accord avec le MESR et le CNRS ?

3 – Ne faut-il pas penser une politique globale vers l'Europe centrale et l'Europe du Sud-est, domaine géographique en pleine mutation avec les entrées de la Slovénie et de la Croatie dans l'Union et la candidature de la Serbie ? L'absence de toute mission en Hongrie, en Pologne (*supra*), en Slovénie, en Slovaquie et en Tchéquie nous interroge. Beaucoup de chercheurs travaillant dans l'Hexagone auraient des capacités de responsables de projets dans ces pays. Il manque une politique incitative, et pas seulement de la part du MAEE.

4 – Une réflexion semblable pour l'Afrique subsaharienne (fort troublée en ce moment) devrait être faite en confrontant la cartographie de nos missions et des partenaires européens et internationaux et la situation de chaque pays. Toutefois, ici, notre déficit est en capacité de recherche et impose des stratégies européennes. Le rôle des IFRE y est essentiel, comme dans le domaine des Amériques et de l'Asie.

5 – En ce qui concerne l'Europe méditerranéenne, il faut clarifier la situation pays par pays par rapport au profil des EFE et des IFRE : il est certain que l'on ne peut pas mettre sur le même plan les EFE spécialisées en archéologie, du type EFA et IFAO qui ont de réelles capacités budgétaires d'intervention archéologique (20 missions de l'IFAO en Egypte) et des EFE et IFRE généralistes, comme la Casa de Velázquez, l'EFEO, l'EFR, l'IFEA et l'IFPO qui n'ont pas cette capacité face à la diversité de leurs champs de recherche.

6 – En ce qui concerne l'Europe tout court, il est paradoxal de noter l'absence complète de missions en Allemagne et dans les Iles britanniques qui sont nos deux grands partenaires par ailleurs. C'est symboliquement le signe de l'absence de toute politique européenne dans le domaine. On comprend aisément que l'absence de travail en commun dans les trois pays – car la France accueille peu ou pas de missions allemandes et de missions britanniques – se reflète dans l'incapacité à monter des projets communs dans le reste du monde, ce qui reste l'objectif de fond. On pourrait ajouter l'absence totale de l'Europe du Nord et des pays scandinaves dans ce dispositif alors que ces pays ont de riches traditions en archéologie et des instituts de recherche à Rome. Il est cependant vraisemblable que ces collaborations, quand elles existent, passent par d'autres canaux que celui du MAEE.

7 – On pourra légitimement objecter que le MAEE est plus utile à la communauté scientifique en lui permettant de travailler dans des pays lointains et parfois difficiles. Mais on ne doit pas perdre de vue que la construction d'une politique européenne de recherche archéologique passe par plus d'échanges et d'expériences croisées. Et, à terme, seule une telle politique pourra permettre de travailler de manière efficace dans les pays lointains. Il s'agit donc de développer dans une réflexion croisée une stratégie à moyen et long terme sur plusieurs régions du monde et non de maintenir à court terme de petits équilibres entre sous-commissions.

L'internationalisation de la recherche et des projets doit également amener à une réflexion sur la notion de mission « française » quand elle est un élément d'un ensemble plus vaste.

Il faut être enfin conscient que le dispositif placé sous la responsabilité du MAEE ne couvre pas l'ensemble des opérations de recherche archéologique à l'étranger, et que nous avons une mauvaise connaissance, rapports des EFE – IFRE mis à part, des projets « hors commission », en particulier en Europe. La définition de nouveaux équilibres géographiques de la recherche devrait impérativement tenir compte de ces projets.

Les relations avec le pays hôte.

Il s'agit, de manière systématique, de continuer à faire évoluer notre dispositif pour remplacer des schémas créés à l'époque de la colonisation ou dans le contexte post colonial par des pratiques de partenariat et de contractualisation, en évitant l'assistance.

Dans ce contexte, il faut que l'ouverture d'un projet de recherche soit le résultat d'une négociation aussi bien scientifique que diplomatique. Les responsables des pays hôte peuvent être demandeurs ou être sollicités mais, dans les deux cas, c'est avec eux qu'il faut élaborer le projet en évitant tous les faux semblants. En particulier les deux parties doivent convenir ensemble par convention de la durée et des objectifs du projet sans oublier le devenir du site (*infra*).

Il faut ensuite que le travail de terrain (« la fouille ») ne reste pas un épisode isolé dans le partenariat. Rien de plus négatif que ces missions qui ne vivent que quelques mois par an et que ces chefs de mission qui passent à autre chose le jour de leur retour en France. Certes, les universitaires ne peuvent rester mobiliser tout au long de l'année. Mais c'est là que les chercheurs du CNRS ou des enseignants-chercheurs à l'IUF ou en année sabbatique peuvent et doivent apporter cette disponibilité qui va permettre de tisser des liens durables entre ceux qui rentrent en France et les chercheurs du pays d'accueil qui font partie de l'équipe. La contrepartie obligatoire du travail de terrain, c'est le lien scientifique constant (à présent facilité par la poste électronique), accompagné par la mobilité souhaitable des chercheurs du pays hôte. Une recherche archéologique de terrain a aussi un coût de ce point de vue.

L'archéologie préventive

Le dispositif actuel du MAEE n'est pas adapté à une politique d'archéologie préventive à l'étranger. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie d'archéologie préventive associée en particulier aux grands projets d'aménagements et de développement sur financements internationaux, fondée sur de nouvelles formes de coopération avec les pays hôtes et impliquant les acteurs français majeurs de l'archéologie, en premier lieu l'INRAP mais aussi les collectivités territoriales, et les organismes français et internationaux chargés des financements de projets de développement. On ne peut nier que la pression du développement économique est de plus en plus préoccupante pour l'ensemble du patrimoine archéologique mondial, et particulièrement pour les pays en voie de développement, particulièrement vulnérables sur ce point – et que ne protège d'ailleurs aucune convention internationale, si ce n'est celle de l'Unesco signée en 1956 à New Delhi, et donc sensiblement dépassée. En France métropolitaine, 90% de l'archéologie s'est reconvertie dans les fouilles préventives, compte tenu de l'urgence. On pourrait concevoir que, pays par pays, en fonction des forces scientifiques du côté français comme de celui du pays d'accueil, on dresse l'inventaire des grands travaux d'aménagement qui menaceraient des parties significatives du patrimoine archéologique, et pour lesquels des fouilles préventives auraient un sens par rapport aux préoccupations

de la recherche française. Cela impliquerait évidemment un certain effort de prospective, scientifique et politique, et également d'imagination dans les modes de financement. Les grands travaux d'infrastructures, exécutés souvent avec des financements internationaux (Banque Mondiale, Union européenne, etc), devraient attirer prioritairement l'attention de la recherche archéologique française, permettant comme cela s'est peu à peu mis en place en France métropolitaine, à la fois des financements conséquents et des recherches à une large échelle, sans commune mesure avec les seuls moyens actuels du MAEE. Des accords entre les UMR, les EFE ou instituts français, et l'Inrap permettraient de finaliser de telles opérations, pour lesquelles l'Inrap possède une expertise reconnue. Le risque à court terme existe que, sinon, avec des moyens en réduction, les missions françaises se cantonnent à des opérations programmées de faible ampleur, tandis que d'autres pays plus réactifs prendraient la tête de ces opérations d'archéologie préventive, qui sont actuellement portées par une sensibilité de plus en plus marquée, un peu partout dans le monde, pour la protection du patrimoine

Le patrimoine

Reste enfin l'essentiel, qui est la question patrimoniale. De ce point de vue, il faut trouver des solutions à cette question que l'on dit souvent insoluble pour s'en débarrasser. Elle est en fait incontournable.

1 -Le constat est simple et cruel : depuis des décennies, les fouilles de sites se sont accompagnées d'une dégradation du patrimoine de ces sites. On trouvera certes des exceptions, qui ne feront que confirmer la règle. La mise au jour de vestiges, quels qu'ils soient, provoque à terme une dégradation, même si un effort a été fait sur le moment pour une restitution d'un site en bon état à la fin de la recherche de terrain. Mais il faut savoir qu'un site mis au jour va nécessiter en permanence un entretien sérieux.

2- Proposition

Dès lors, il n'est pas raisonnable, et il est même indécent, de rendre au pays hôte un site qui, sans un financement annuel, va se dégrader. Aujourd'hui aucun pays n'a les moyens de prendre en charge un entretien régulier. Dès lors, il faut reboucher la grande majorité des sondages pour ne laisser visible, avec l'accord du pays hôte, que des structures exceptionnelles. Et celles-ci doivent être prises en charge pour des décennies.

Relations inter-institutionnelles dans l'archéologie à l'étranger

Le fonctionnement actuel

On distinguera le modèle traditionnel et les évolutions récentes qui expliquent le besoin de faire évoluer le système. L'archéologie à l'étranger est divisée pour son fonctionnement entre plusieurs ministères et plusieurs institutions :

- le MAEE qui dispose de crédits de terrain distribués par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger, après expertise faite par des membres nommés et quelques « institutionnels »,

dont les directeurs des grands établissements (EFE) ; il dispose aussi de postes scientifiques à durée déterminée dans les Instituts (IFRE) ;

- le MESR qui intervient à travers les EFE, le CNRS, l'IRD, et les universités et les EPSCP ;

Les EFE ont des crédits de recherche et leurs propres conseils (CA et CS) ; ils disposent de postes scientifiques permanents en petit nombre (sauf l'EFEO qui recrute des membres permanents), mais d'assez nombreux postes de "membres", et sont diversement impliqués dans l'archéologie (fortement pour l'EFA, l'IFAO et à un moindre degré à Rome et à Madrid : cf. tableau et voir *supra*).

Le CNRS à travers les deux instituts INSHS et INEE, et l'expertise des jurys des sections 31 et 32 du Comité national offre des postes de chercheurs permanents et crée des postes d'IR, IE et de personnel administratif de tous les niveaux auprès des laboratoires propres (UPR, USR) ou des UMR ; les UMR sont l'organisation centrale du système de recherche (hébergement des équipes, financement récurrent, etc.)

Les universités ont essentiellement des postes d'enseignants-chercheurs et de personnel administratif, mais pas à proprement parler de politique archéologique, sinon par l'intermédiaire des UMR et par des actions ponctuelles financées par le BQR. Elles assurent en général l'hébergement des équipes.

D'autres institutions, Musées nationaux, MNHN, INRAP interviennent plus ponctuellement.

- la coordination entre ces instances est faible : présence du représentant du MAEE et du CNRS **dans les CA et CS** des EFE et les CS des IFRE ; présence des directeurs des EFE et IFRE à la Commission consultative citée *supra*, et éventuellement dans les commissions du CNRS, comme membres nommés (de plus en plus rarement). Le CNRS et les universités affectent ou détachent éventuellement des chercheurs ou enseignants chercheurs auprès des Instituts du MAE.

Il n'existe aucune structure stable de concertation élaborant une politique, le comité de l'archéologie du CNRS jouant un certain rôle d'échange de points de vue, mais n'étant pas conçu comme un organe exécutif où toutes les parties prenantes seraient représentées.

Le régime est donc à la fois très libéral et très balkanisé : il se traduit par un foisonnement des sources de crédits et de postes, qui a pu passer pour un avantage (concept de « guichets »).

- le poids des différentes instances est difficile à apprécier dans la mesure où les statistiques manquent sur les financements réels apportés par une université à un projet (cf. rapport Braemer 2011) :

Institutions	Crédits investis en 2010 et en K€ dans l'archéologie méditerranéenne	Nombre d'opérations en Méditerranée	Remarques
MAEE	1298 K€	76 en 2011	Nombre de missions entre 55 et 76 selon les années (total monde : 160)
EFE	1245 K€ dont 400 EFA 255 EFR	33/35	

	550 IFAO 40 CDV		
MAEE + EFE		12 à 15	
Universités, CNRS, ANR	+/- 429 K€		
	2600 K€	+/- 100	
	Crédits investis en 2010 et en K€ dans l'archéologie non- méditerranéenne	Nombre d'opérations hors Méditerranée	
MAEE	+/- 1800	+/- 100	

Ce n'est donc qu'à la marge, 12 à 15 opérations conjointes MAEE/EFE sur un total de 90 opérations, que les politiques sont harmonisées.

Les transformations

Le système traditionnel qui a fonctionné jusqu'à maintenant se heurte à des évolutions récentes :

- depuis quelques années le Comité de l'archéologie du CNRS a souligné que si l'on s'en tenait au rythme actuel de recrutement, c'était à terme la **moitié des postes qui serait supprimée** dans les archéologies non-méditerranéennes ;

- or les archéologies méditerranéennes, qui, pour des raisons historiques, ont été jusque-là privilégiées car bien représentées dans les Universités, sont en passe de devenir aussi des spécialités « rares », la baisse du nombre d'étudiants dans les filières d'histoire et d'archéologie classique étant générale (une proportion notable des archéologues de terrain opérant en Méditerranée enseigne dans les filières d'histoire). D'autre part, **l'autonomie des universités** fait que les décisions sur le maintien des postes appartiennent au CA de chaque université et que les arbitrages se feront en fonction du nombre d'étudiants dans les filières plutôt qu'en fonction de choix scientifiques stratégiques nationaux ou internationaux ; cependant la nouvelle forme de financement de la recherche par une dotation d'état globale va les contraindre à définir une politique scientifique propre dans laquelle, pour certaines, l'archéologie doit avoir sa place, ce qui a déjà été, mais trop rarement ou trop partiellement, concrétisé dans la mise en place très récente des « Labex ».

- quelles instances élaborent actuellement ces **choix stratégiques** ? En fait, il y a un fonctionnement parallèle des Institutions (avec des schémas directeurs assez vagues au CNRS ou un état des lieux par région au MAEE) et, comme le montre le rapport de la Cour des comptes sur les EFE, il y a un manque de coopération entre ces Institutions, même s'il y a épisodiquement des tentatives en ce sens ; la Cour s'interroge également sur « ces membres » qui sont recrutés en fonction de critères d'excellence et non en rapport avec un programme précis. Les recommandations de la Cour sont très claires : « (Rec. 12) Régler par voie de protocole interministériel les problèmes posés par les chevauchements de compétences et les redondances entre le réseau des EFE et celui des UMIFRE ; (Rec. 13) Renforcer la coopération entre les deux réseaux et évaluer la pertinence du dispositif de recherche française en SHS à l'étranger, afin d'en accroître la lisibilité et l'efficacité ; (Rec. 14) S'inspirer de l'exemple de l'EFEO pour construire des coopérations scientifiques multilatérales entre les EFE méditerranéennes et

leurs homologues de l'Union européenne et développer entre elles des programmes communs de recherche et de formation scientifique à l'échelle de la Méditerranée, en y associant les UMIFRE et, le cas échéant, les autres établissements français de recherche établis à l'étranger". L'analyse et les recommandations de la Cour peuvent être reprise pour les rapports entre MAEE, MESR, MCC, CNRS, INRAP et Universités ;

- **l'intervention de la Cour des comptes** est un élément intéressant, et relativement nouveau, car la Cour est juge des politiques publiques et jette un regard distancié sur des structures qui, jusqu'à une date récente, n'avaient guère de comptes à rendre, sinon à leur ministère de tutelle, et dont le prestige était une justification suffisante. Qui plus est le rapport concerne l'ensemble des EFE ce qui lui donne une certaine hauteur par rapport aux diagnostics établis par l'AERES qui a procédé à des expertises au niveau des établissements et non des filières ;

- la création d'un Institut national de recherche en archéologie préventive (**INRAP**) est un autre élément dans ces transformations, car il recrute des professionnels, faisant des travaux de terrain à temps plein et les publiant. Il dispose aussi d'une excellente capacité d'expertise en matière patrimoniale (participation à des programmes européens) et en conduite de fouilles sur une vaste échelle, alors que les archéologues travaillant à l'étranger sont souvent universitaires et exercent sur le terrain à temps partiel. Les membres de l'INRAP sont sollicités pour faire des fouilles voire pour diriger des chantiers à l'étranger, ce qui suppose un mode de coopération entre cette institution et les acteurs traditionnels. Cet institut national voué à l'archéologie préventive, souvent considéré comme un modèle à l'étranger, est un instrument qui est insuffisamment utilisé.

- autre structure nouvelle dans le paysage de l'archéologie : l'ANR, qui finance des projets où l'archéologie a sa part. Mais ces projets ne peuvent être identiques à ceux évalués par la Commission consultative du MAEE, car les crédits sont limités à 3 ans ; elle joue cependant un double rôle : financement d'analyses de laboratoire sur programme scientifique, de projets lourds de prospection et de travaux « post-fouille » et de synthèse qui ne sont pas à la mesure des crédits accordés par la Commission consultative du MAEE. Autre source de financement : les crédits européens destinés au patrimoine, au tourisme et à l'éducation.

Il faut à la fois tenir compte d'un paysage qui a changé dans ses structures (évolution des institutions, mode de financement, souci d'évaluation des politiques) et d'une évolution qui doit être maîtrisée (disparition de postes dans les 10 ans à venir tant au CNRS que dans les Universités). D'où les recommandations suivantes.

Recommandations

L'analyse faite ci-dessus montre que l'on souffre avant tout d'un manque de coordination entre les institutions impliquées dans l'archéologie à l'étranger. Le **système de coordination**, quel qu'il soit, devrait nécessairement définir une politique à moyen ou long terme du point de vue des objectifs et des postes impliqués par ces objectifs. A cette instance serait confiée l'évaluation de la distribution des moyens pour appliquer cette politique. La forme institutionnelle que pourrait prendre cette coordination resterait à débattre, soit un Institut sur le modèle allemand, soit une structure de coordination interministérielle stable et opérationnelle dans le cadre des « alliances » créées récemment ou celui de la programmation scientifique globale (à l'exemple du dispositif MISTRAL mis en place par l'INSU). Si un rôle de coordination nationale pour la recherche est redonné au CNRS, comme on l'évoque actuellement de nouveau, le Comité de l'Archéologie, qui est interinstitutionnel, peut évidemment jouer un rôle.

En outre :

- Il y a nécessité d'**impliquer** dans cette structure de coordination les **universités** afin de défendre les filières anciennes qui pourraient se trouver menacées et pour susciter la création de postes dans les secteurs émergents.
 - il y a nécessité de **créer des UMR** pour **soutenir les secteurs émergents**, même si elles sont de taille réduite.
- il faut définir plus précisément le **rôle de l'ANR** dans le financement des recherches archéologiques afin qu'il n'y ait pas de chevauchement de compétence entre l'ANR et la Commission consultative du MAEE ; les deux systèmes de financement doivent viser des projets complémentaires ;
- il faut définir le **rôle de l'INRAP** dans le champ de l'archéologie à l'étranger ; à cette fin, il est nécessaire de faire intervenir le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche, cotutelle théorique mais non assumée de l'Inrap. Un financement raisonnable permettrait d'assurer enfin dans de bonnes conditions les tâches de recherche et de publication, aussi bien sur le domaine métropolitain qu'étranger. Ceci permettrait notamment de régler la question de la participation de chercheurs de l'Inrap aux missions du MAEE, participation qui est vivement demandée par un certain nombre de responsables de missions mais qui n'a pas vocation à être financée par les aménageurs économiques opérant sur le sol français. Il est nécessaire de respecter les missions prioritaires de l'établissement, puis de quitter une politique au coup par coup avec des négociations directes avec le chef de mission pour passer à une vision, institutionnelle et scientifique, partagée qui prendra en compte la nécessaire expérience internationale pour les agents de l'INRAP. Le dialogue sur ce point doit exister entre les tutelles de l'INRAP, peut-être par le relais du Groupement interministériel de recherche et innovation (GMRI), de la Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) ou de l'Alliance Athéna.
- il s'agit de promouvoir systématiquement des collaborations internationales dans le cadre européen et extra-européen et privilégier ces travaux en coopération dans les créations d'opérations nouvelles ou dans le maintien de projets longs en cours.

Recherche et thématiques

L'archéologie comme discipline scientifique est toujours en quête de son assise, entre les sciences de la terre, les sciences de la vie et les sciences humaines, entre la paléontologie et l'ethnoarchéologie. Par ailleurs, l'archéologie est une discipline scientifique qui est pluridisciplinaire par essence du fait de la diversité des approches, des outils et des démarches qu'elle met en œuvre jusqu'aux synthèses interprétatives finales qui relèvent d'une histoire ou d'une anthropologie générale. Aucune composante de cette diversité de la discipline n'est exclue a priori de l'archéologie à l'étranger. Le système actuel le montre amplement. La diversité des champs thématiques couverts par les missions financées par le MAEE grâce à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger est considérable, fruit d'une longue histoire.

1. Recherche :

1.A. Les zones des sous-commissions

On doit remarquer que l'approche organisationnelle est géographique et non thématique, ce qui est une façon de faire due à l'histoire et au rattachement de la commission au MAEE, mais qui a ses inconvénients ou ses limites ; c'est moins en fonction des pays qu'en raison de thématiques scientifiques que l'on devrait réorganiser le travail d'évaluation.

Chacune des zones définies par le découpage en sous-commission couvre un domaine de l'histoire culturelle (ou des civilisations) depuis les origines, domaine plus ou moins homogène qui varie selon des évolutions historiques plus ou moins proches de celle de la France, et dont l'altérité est donc plus ou moins forte. C'est ainsi que certaines régions et certaines thématiques peuvent être abordées par la projection quasi immédiate des problématiques, des chercheurs ou des équipes de la France vers le partenaire (Europe, Maghreb et une partie du Proche-Orient par exemple). Deux autres domaines permettent aussi une projection relativement rapide : 1) le paléolithique (avec bien des nuances), puisque les mêmes chercheurs se retrouvent parfois sur divers continents, et, sur un autre plan, 2) l'archéologie préventive qui peut opérer techniquement sur tous les terrains – tout en répondant également à des questionnements scientifiques définis localement. En revanche, la conservation et la valorisation patrimoniale requièrent souvent des savoirs localement affinés. A l'opposé, d'autres domaines plus lointains de l'archéologie requièrent une formation spécialisée longue et ardue (en Asie notamment).

Ajoutons que certaines traditions linguistiques (néo-)coloniales liées à la vie académique des pays partenaires (franco-, anglo-, hispano- phonie) ou à des domaines de tradition différente (slave, arabe, extrême-oriental : Chine, Japon, etc.) créent des conditions qui modifient également les modes de recherche et les thématiques prioritaires. Les pays partenaires, possédant des traditions de recherche archéologique plus ou moins affirmées mais diverses, peuvent eux-mêmes offrir des thèmes de recherches ou adopter ceux qui sont proposés par les projets. Sur place également, les EFE et les IFRE qui gèrent leurs propres programmations, y compris en archéologie, peuvent infléchir les thématiques selon les pays.

La situation présente au MAEE est donc très souple et diversifiée. Elle est celle d'une recherche « bottom up » sur laquelle s'exercent cependant aujourd'hui les exigences de programmation des appels d'offres ciblés de l'ANR (et autres) et ceux de l'Europe (passant par les voies du patrimoine ou de l'environnement).

1.B. Constat

Aujourd'hui, **faire le point** sur les domaines de recherche, les aires culturelles et les thématiques nécessite d'anticiper l'évolution future de la pyramide des âges des chefs de mission, sans quoi aucune recommandation n'est possible. Les chiffres ci-dessous sont tirés du tableau des missions de 2011-2012, avec quelques incertitudes dues aux rubriques qui n'ont pas toujours été parfaitement renseignées.

1. B.1. Les thématiques

Un examen préliminaire des thématiques des missions sur un axe chronologique permet de dégager quelques tendances que l'on pourra affiner car la variété est très grande. Pour chaque zone culturelle, les thématiques retenues (une mission pouvant en prendre en compte plusieurs) sont largement chronologiques mais souvent implicitement reliées à de grandes problématiques :

1) Préhistoire paléolithique : 30 projets dont 10 en Asie-Océanie + 13 en Afrique (presque toute l'archéologie de l'Afrique subsaharienne); la problématique est majoritairement celle des « origines de l'Homme » ;

2) Néolithique : 15 projets dont 10 en Europe-Maghreb et au Proche-Moyen-Orient ; la problématique est celle des prolégomènes à « la civilisation » ;

3) Protohistoire (Bronze-Fer) : 44 projets dont 28 pour le Proche-Moyen-Orient et l'Asie-Océanie ; la problématique est celle de l'urbanisation et de « l'émergence de l'État » dans des pays de vieille tradition mais divers ; il serait d'ailleurs possible d'y ajouter, avec des thématiques parfois transversalement comparables, 16 projets pour les Amériques et l'Égypte pharaonique, ce qui porterait le total à 60 ;

4) Antiquité (gréco-romaine principalement) : 47 projets, dont 32 en Europe-Maghreb et Proche-Moyen-Orient ; il s'agit de la thématique du monde grec, de l'empire romain et de ses voisins en Afrique et Eurasie ;

5) Moyen-âge (avec islam et Byzance) : 31 projets, répartis partout, sauf évidemment en Océanie et aux Amériques ;

6) Transversalités (diachronie longue/régional/environnemental) : 26 projets en majorité au Proche-Moyen-Orient.

En somme, en schématisant à l'extrême : 1 à 3 : macro-thématique d'importance mondiale de l'émergence de l'Homme et des cultures ; 2 à 5 : macro-thématique d'importance mondiale de la formation et évolution de méga-empires sur les continents ; 6 : transversalités.

1.B.2. Les chefs de projets

- Afrique-Arabie (avec l'Égypte) : 43 projets dirigés par 14 universitaires ; 21 CNRS et 8 « autres » (association ; INRAP ; IPH ; MCC ; IRD ; hors statut)
- Amériques : 15 projets dirigés par 5 universitaires et 9 CNRS
- Asie-Océanie (depuis la Russie et l'Ukraine) : 40 projets dirigés par 11 universitaires, 27 CNRS, 2 « autres » (MCC)
- Europe-Maghreb : 31 projets dirigés par 16 universitaires et 15 CNRS
- Proche et Moyen-Orient : 50 projets dirigés par 20 universitaires, 24 CNRS et 6 « autres » (MCC, IFEA, IFPO, Ecole biblique)

Les départs à la retraite d'ici à 2019 (en incluant les actuels et provisoires chefs de mission émérites ou retraités) affectent les zones ainsi :

- Afrique-Arabie (avec l'Égypte) : 10 universitaires, 6 CNRS, 1 IRD = 17 (39%)
- Amériques : 3 universitaires, 3 CNRS = 6 (40%)
- Asie-Océanie (depuis la Russie et l'Ukraine) : 4 universitaires, 14 CNRS = 18 (45%)
- Europe-Maghreb : 8 universitaires, 5 CNRS = 13 (42%)
- Proche et Moyen-Orient : 7 universitaires, 9 CNRS = 17 (34%)

Ces chiffres doivent être rapportés à ceux des postes d'enseignement universitaire en France (Braemer 2011) : Égyptologie 5 ; Proche-Orient ancien 5 ; Proche-Orient médiéval 4 ; Amériques 2 ; Méditerranée

classique 10 ; Océanie 1 ; Afrique sub-saharienne 1 ; préhistoire africaine 3 ; préhistoire méditerranéenne 2. Il faudrait ajouter les enseignements universitaires *archéologiques* du MNHN, de l'EFEO, de l'EHESS, du Collège de France et de l'EPHE . En tirer les conséquences.

1.C. Suggestions / Recommandations :

1. Il n'est pas question de basculer vers des programmations exclusivement « top-down ». Néanmoins, des fléchages thématiques partiels ou des incitations par appel d'offres ne sont pas inenvisageables mais demanderaient à être discutés. Dans une telle optique, on peut signaler, par exemple :
 - 1) l'exposition, le livret et DVD du MAEE « *archéologie et changement climatique : un patrimoine menacé* » (2008-2009) qui plaide en faveur d'une archéologie de sauvegarde anticipatrice sur des domaines de vestiges menacés de destruction par le réchauffement du climat : montée des eaux (littoraux et basses terres) ; fonte des pergélisols (montagnes et circumpolaires) ; augmentation des précipitations (zones sensibles) ; désertification (franges désertiques). Ce pourraient être des groupements pluridisciplinaires et/ou multinationaux de missions sur programme ;
 - 2) la nécessité de dynamiser le secteur de la modélisation informatique multi-agents en archéologie (voir actuellement le projet « Simulpast » en Europe et les projets anglo-saxons) ;
2. Envisager à terme que l'archéologie de (et dans) l'UE ne soit plus vue comme située « à l'étranger » mais à l'intérieur d'une communauté internationale, « maison commune » aux thématiques archéologiques proches souvent transnationales, et lui préparer un destin approprié, en synergie avec celui de l'archéologie hexagonale ;
3. Du point de vue politique de valorisation patrimoniale et de communication, il faut songer à l'intérêt de la présence stratégique sur quelques grands sites prestigieux sélectionnés, éventuellement inscrits sur la liste du patrimoine mondial, à condition que les questions relatives à l'entretien et à la valorisation du site soient éclaircies en amont (voir *supra*) ;
4. Il conviendrait de ne pas ignorer totalement non plus l'avantage (paradoxal) d'un « saupoudrage » partiel, sélectif, sectorisé et contrôlé sur quelques zones notoirement déficitaires (Asie, Océanie, Amérique du nord, Afrique sub-saharienne après le paléolithique), qui peut donner, sans énormes moyens, une grande visibilité, avec par surcroît la précieuse durée des coopérations que confère notre système de missions récurrentes et de postes pérennes et qu'apprécient tant les pays partenaires ; la contrepartie devrait alors être une évaluation rigoureuse et sans complaisance des quinquennaux des missions ; l'évolution dans le temps doit conduire à une sélection et une montée en puissance de certains des programmes ;
5. Tirer profit dans quelques cas (paradoxalement encore) de la concentration raisonnée de nombreuses projets sur un pays choisi (et non seulement une région) (exemple : Israël, le pays le plus et le mieux étudié du Proche-Orient où des progrès énormes dans la connaissance scientifique sont réalisés grâce à une grande concentration de missions de tous pays) ; là encore, la contrepartie devrait être une évaluation rigoureuse et sans complaisance des quinquennaux des missions ; l'évolution dans de tels pays devrait conduire à des regroupements des missions traditionnelles et à des montages internationaux ;
6. Il peut être suggéré aussi, en les croisant avec les zones géopolitiques du MAEE et avec les coordonnées spatio-temporelles des missions et des laboratoires, une répartition des sous-commissions actuelles du MAEE selon les macro-thématiques ci-dessus (**1.B.1**) ; une telle

répartition présenterait l'avantage d'être en phase avec les sections du CNU, celles du CNRS et les panels de l'ERC ;

2. Évaluation

La commission consultative du MAEE est certainement l'un des rares endroits (avec les CIRA pour l'Hexagone) où sont si amplement discutés et débattus oralement les programmes proposés par des archéologues demandeurs. Par ailleurs, certains critères d'évaluation qui appartiennent au domaine du politique, et d'autres à ceux de la communication et de la valorisation-animation, peuvent être parfaitement légitimes mais ils ne sont pas nécessairement ici majeurs du point de vue de la recherche.

Il ne faudrait pas oublier non plus que tous les projets sont aussi évalués, avec leurs équipes, lors des quinquennaux des UMR (Universités, CNRS, AERES) et avec leurs porteurs (RIBAC, fiches individuelles), ainsi que lors de demandes (ANR, Europe et autres) ce qui est déjà assez lourd. Notons que les UMIFRE et EFE sont aussi individuellement soumis à l'AERES, mais l'agence réalise ces évaluations, sans recul suffisant, n'ayant pas accès à toutes les données géographiques ou thématiques : ainsi ne sont inclus dans l'évaluation que les opérations propres des Instituts et non l'ensemble des travaux dans leur aire géographique ; un alourdissement et une redondance seraient à éviter. En revanche une forme de labellisation (indépendante du soutien financier) de la part du MAEE serait bienvenue pour des chercheurs qui consentent des investissements personnels et collectifs considérables durant toute leur carrière.

Cependant, l'évaluation doit incontestablement conduire à la sélection de missions. On peut distinguer l'évaluation du projet quinquennal qui débute, celle du rapport à deux ans et celle du rapport final. Il devrait y avoir une évaluation par domaine géographique et par thématiques.

2.A. Lors du lancement

Lors du lancement, on peut proposer que l'évaluation soit aidée par une grille analogue à celle de l'ANR et autres organismes aux rubriques notées de 1 à 5 accompagnées de commentaires discursifs :

1. Qualité scientifique et technique
2. Méthodologie, qualité de construction du projet et de coordination
3. Impact global du projet
4. Qualité de l'équipe
5. Adéquation des moyens demandés. Faisabilité du projet
6. Points forts / points faibles
7. Synthèse et recommandations

D'autres critères peuvent être suggérés : européanisation/internationalisation ; exigence de connaissance de la culture et de langues des pays d'accueil ; coopération réelle sur place et formation ; enseignement ; plan de conservation patrimoniale et valorisation ; obligation de plan de duplication des documents et des archives ; explicitation du devenir des collections de matériel ; analyse des besoins du pays hôte ; plan de formation-accueil, et réciprocité (codirections).

2.B. A mi-parcours et en fin de programme

A mi-parcours et en fin de programme, il serait opportun de vérifier d'abord si le cahier des charges du plan quinquennal a bien été respecté.

Ensuite, il est clair que les publications (quel qu'en soit le support matériel) doivent, comme il est de règle dans notre discipline, servir de base à l'évaluation. Selon le système des allocations et « grants », un

rapport d'activité à mi-parcours et un rapport final sont exigés, le rapport annuel étant limité à un compte rendu de travail factuel. Les publications scientifiques proprement dites sont évaluées non seulement par rapport à la traditionnelle monographie « publication finale », mais aussi selon les acceptations de manuscrits avec parution dans les revues de rang A+ (donc évaluées par définition) ou autres. Les évaluateurs peuvent prendre en considération également les publications ou co-publications scientifiques dans le pays d'accueil. Les prolongations ou renouvellements de quinquennaux sont soumis à l'exigence de publication des quinquennaux ou tranches accomplis ainsi qu'à la remise en ordre des archives et à la duplication des documents.

Ceci étant, il ne faut certainement pas attendre la fin de la quatrième année pour se soucier d'une équipe « non publiante ». L'initiative de demander la mise à jour annuelle de la bibliographie sur dix ans doit être poursuivie, et devrait s'accompagner, sur le même rythme annuel et aux fins d'évaluation de cette liste, d'une brève note du responsable analysant les différents enjeux évoqués plus haut et les moyens mis en œuvre pour y répondre.

3. Fonctionnement et définition des rôles de la Commission

Le fonctionnement de la commission devrait être calqué sur celui des comités d'évaluation des autres institutions : publicité de la liste des membres de la commission, avec affichage de leur CV, renouvellement régulier par mandat de 4 ans de la moitié des membres afin de préserver une « mémoire longue » de connaissance des dossiers, règles sur les conflits d'intérêts.

Par ailleurs il serait souhaitable d'éviter les confusions de fonction : la commission, dans sa séance plénière, a un rôle de coordination entre institutions opératrices sur le terrain, rôle distinct de celui de comité d'évaluation scientifique des séances de sous-commissions. La séance plénière devrait être un moment de réflexion sur les stratégies scientifiques d'ensemble de la recherche archéologique à l'étranger en associant, en plus des responsables des EFE et UMIFRE, les directeurs des principales UMR et l'INRAP.

Le projet de recherche : de la conception à la réalisation.

Questions de vocabulaire.

Constat : l'usage privilégie trop souvent quelques mots-clefs (mission, fouille, opération, site, Orient ancien) dont les sens multiples peuvent trouver des échos que nous ne souhaitons pas dans l'oreille de nos hôtes et qui sont réducteurs par rapport à l'ampleur et la variété des travaux présentés à la « Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger ».

Proposition : privilégier dans les formulaires et les usages les termes « Projet de recherche, projet de valorisation, travaux de terrain, zone d'étude »,.

Typologie des projets.

Constat : la souplesse et l'efficacité de l'instrument tiennent pour une large partie au pragmatisme de la commission dans la prise en considération d'une gamme large de projets et de disciplines pourvu qu'ils soient consacrés à la production de données issues de travaux de terrain à l'étranger concernant l'Homme et ses relations avec le milieu. L'échelle spatiale du « site » et le programme de fouilles dominant assez largement (env. 60%) dans les projets mais on sent bien progresser l'approche globale et systémique du

territoire étudié qui vient désormais au premier plan du point de vue scientifique aussi bien que de ceux de la sauvegarde et de la mise en valeur des patrimoines.

Proposition : produire une liste des disciplines et des types de travaux de terrain actuellement reconnus tout en laissant une ouverture possible à de nouvelles approches et méthodes.

-Disciplines : archéologie (comprenant évidemment des projets centrés sur archéozoologie, anthropologie biologique et paléontologie humaine, archéo-botanique, archéométrie...); ethnoarchéologie ; épigraphie ; étude des milieux et paléo-anthroposystèmes en relation avec l'implantation humaine (géomorphologie, études environnementales)

- Travaux de terrain : prospections (avec méthodes diverses), sondages et carottages sédimentaires, fouilles par sondages ou décapages, étude des ensembles clos (funéraires notamment), interventions sous-marines ou subaquatiques, relevés (topographie, urbanisme, architecture, art rupestre, moulages, étude des écosystèmes, inventaires du patrimoine, SIG et cartes archéologiques, enquêtes ethnographiques, conservation et mise en valeur, études associées aux opérations de terrain : toutes les échelles spatiales, toutes les périodes, jusqu'à l'actuel dans le cas de l'ethnoarchéologie et de l'archéologie industrielle, sont prises en considération.

Rythmes et catégories de projets

Constat : Il existe un certain décalage entre les principes et règles affichés par le MAEE et la réalité. Depuis 2008, le rythme unique (selon la « Notice explicative ») de validation des projets est quadriennal, avec dépôt d'un projet global, examen et évaluation annuels du bilan financier et du rapport d'activité synthétique des travaux en cours, rapport détaillé et examen approfondi au terme du quadriennal. La mise en phase de ce quadriennal avec celui des équipes de recherche de rattachement est recommandé. Ce rythme ne correspond toutefois pas à la totalité des projets pris en considération. Le rythme quadriennal de validation des équipes et laboratoires de recherche est devenu quinquennal à partir de 2012. Par ailleurs, il apparaît une certaine diversité dans le respect par les responsables de projets de la règle, sans que cela ait entraîné les rappels à l'ordre explicites et nécessaires de la part du MAEE.

Propositions :

-établir le tableau des projets quadriennaux actuels et de leur date d'échéance, et rappeler clairement aux responsables de projet leurs devoirs sur les produits attendus au terme de leur « contrat » pour un examen approfondi. Passer d'un rythme quadriennal à quinquennal selon la formule proposée ci-dessous, pour préserver la cohérence nécessaire entre les rythmes des projets et ceux des équipes.

-préserver toutefois une certaine diversité de rythmes pour des projets courts aptes à répondre au besoin de missions exploratoires en vue de la préparation de nouveaux projets, ou de travaux de fin de projet après décision de son arrêt par la commission, et par ailleurs à des projets généralement sur 1 ou 2 ans adaptés d'une part à des travaux de post doc ou de chercheurs contractuels CDD (par exemple des IFRE et EFE), des travaux de participation à des projets internationaux, des travaux de spécialistes pour de la collecte de données, des prélèvements et d'autre part à des travaux de conservation et mise en valeur (les opérations de restauration/présentation plus lourds n'étant pas du ressort des financements évalués par la commission).

-répondre au besoin de continuité de la visibilité et reconnaissance des équipes en dehors des périodes de financement sur projet MAEE (par exemple en cas de financement ANR) par un label « Equipe reconnue par le MAEE » ; par exemple sur des zones étudiées sur la longue ou très longue durée, il doit être possible de concevoir des périodes sans financement (absence de projet validé, renouvellement des responsables, etc.) sans que cela provoque l'interruption de la « mission ». Les pays hôtes exigent généralement que cette continuité soit accompagnée du paiement des charges de la mission (gardiennage, entretien des infrastructures d'hébergement des personnes et des collections, etc.)

-rendre les durées de projet contractuelles et explicites afin que l'arrêt du projet ne soit plus considéré par le titulaire comme une sanction ou un désaveu, mais comme le terme normal d'un contrat.

Catégories de projets :

- 1 an : bourses de terrain exploratoire affichées dans les offres des IFRE et EFE (?) et/ou offre commune MAEE CNRS (type PEPS) non renouvelable ; allocation pour clôture d'un projet long
- 2 ans : projets post doc et chercheurs CDD demandant un travail de terrain intense sur une durée limitée, non renouvelable sinon pour devenir un projet de la catégorie suivante ; projets de collecte/inventaire de données thématiques ; projets de conservation mise en valeur
- 5 ans : projets incluant 4 années de travaux de terrain et une année d'études, archivage et préparation de publication ; le projet est renouvelable sous condition stricte de restitution (publication de résultats, archivage public des données, conservation, etc.)
- Label « Equipe reconnue par le MAEE » obtenu sur la base d'un argumentaire précisant les enjeux régionaux ou internationaux, l'obtention de financements externes ; réexamen tous les 4 ans, accompagné lorsque nécessaire d'un financement de base des frais impliqués dans le pays hôte.
- Le MAEE offrant la possibilité du renouvellement, il conviendrait que cette souplesse soit reflétée par une modulation annuelle des crédits demandés. Par exemple, si un chercheur obtient, pour une durée et dans des conditions bien définies, un projet ANR ou européen ayant une incidence notable sur ses dépenses de terrain, il devrait être amené à en analyser l'impact sur le coût de l'opération, à moduler en conséquence sa demande, voire à ne rien demander une année sans pour autant que son quadriennal (et l'évaluation associée) soit interrompu (= 'labellisation' des projets)

Le choix du MAEE sur avis de la commission est communiqué par un courrier au responsable du projet : modalités de l'acceptation, calendrier retenu, prescriptions de la commission. L'année d'échéance du calendrier du projet un courrier rappelle au directeur ce qui est attendu de lui.

Mode d'organisation des projets

- Projet individuel ou d'équipe très réduite : durée « normale » 1 ou 2 ans
- Projet d'équipe de longue durée centré sur un site ou une zone « majeurs »
- Projet collectif de longue durée rassemblant plusieurs sous-projets de durée diverses (2 à 10 ans) portés par des équipes identifiées sur une problématique commune ou sur une aire géographique commune.

Référence et rattachement institutionnels des projets.

Constat : la circulaire du 23/03/2011 sur les règles applicables aux missions indique que « les projets sont présentés, sous leur responsabilité personnelle, par des chercheurs appartenant à des organismes de recherche ou d'enseignement ». De plus en plus, les pays hôtes demandent la signature des accords de travail préalables à l'obtention des permis et l'engagement explicite des organismes de recherche ou d'enseignement concernés, généralement le directeur de l'équipe ou du laboratoire de recherche.

Proposition : tout projet présenté à la commission doit être visé par le responsable du laboratoire ou de l'équipe, ce qui entre dans la logique d'intégration scientifique des projets dans les programmes quinquennaux affichés de l'équipe ou du laboratoire, et de cofinancement. La commission évalue la qualité de cette intégration. S'il n'est pas question d'intégrer les crédits obtenus du MAEE (pas plus que ceux obtenus de l'ANR) dans le budget de fonctionnement des unités de recherche, il est normal que les montants de ces ressources soient connus et affichés dans leur budget consolidé.

Réalisation du projet.

Constat : tout autant que la durée globale d'un projet, la qualité et la quantité de résultats tiennent au temps annuel consacré aux opérations de terrain et au nombre d'acteurs. Il n'est pas possible de fixer de norme, mais la commission veille à l'équilibre de l'ensemble et à la capacité de l'équipe à gérer le post-fouille de manière régulière. Par ailleurs, la commission examine avec attention la réalisation des programmes et formule des recommandations qui ne sont souvent pas transmises de manière claire aux directeurs de projet dans le courrier annuel accompagnant la notification.

Proposition : Les observations de la commission sont communiquées de manière explicite par courrier au directeur du projet.

Archives et collections.

Constat : L'archivage en bonne forme des données issues des projets de recherche est une question majeure qui ne peut être traitée que de manière interinstitutionnelle. Les centres aptes à recevoir de manière professionnelle des archives scientifiques sous forme papier (MAE Nanterre, EFA, IFAO Le Caire, EFR, Instituts du Collège de France) et plus encore sous forme numérique (TGE ADONIS) sont trop peu nombreux.

Bon nombre de directeurs de projets considèrent à tort la documentation du projet comme un bien personnel.

La question des collections dans les pays hôtes ou rapportées en France avec leur accord, puis leur conservation et leur restitution ainsi que la duplication des archives doit retenir toute l'attention des institutions comme des directeurs de projets.

Propositions :

- 1) Ouvrir la discussion avec le CNRS et les universités pour la création de centres d'archivage associés aux archives départementales ou nationales à Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg et Toulouse, avec les emplois professionnels qui seuls garantissent la qualité et la continuité de ces centres.
- 2) Travailler avec le TGE Adonis pour permettre le stockage/archivage des archives numériques de fouille à la demande (par exemple après chaque mission ou chaque quadriennal pour les photos), et étudier les possibilités de création de modèles standard d'enregistrement/archivage de données de missions

- 3) Diffuser un guide de bonnes pratiques, en particulier sur la question des formats d'archivage numérique auprès de toutes les missions (voir le modèle MAE Nanterre très simple)
- 4) La gestion des collections, en particulier d'objets non « muséifiables » (conservation, catalogage, mise à disposition du public, possibilités de partage ou de dépôt) fait l'objet d'accords formels avec les autorités concernées des pays hôtes. Les coûts induits par les décisions conjointes sont pris en considération par le MAEE.
- 5) Rappeler fermement auprès de tous les directeurs et anciens directeurs de mission que le dépôt des archives de missions financées sur fonds public est une obligation absolue (l'Etat n'est pas le mécène d'activités privées), qu'il est de leur devoir de séparer/identifier clairement ces fonds de leur documentation personnelle lorsque ceux-ci sont conservés à domicile, et leur demander un courrier d'engagement pour éviter ou limiter les discussions toujours délicates avec les héritiers en cas de décès.
- 6) Pour toutes les missions conjointes, prévoir le financement de la duplication des fonds.
- 7) La consultation publique des rapports de mission est rendue possible par leur dépôt centralisé dans une institution de recherche, en sus de leur archivage au MAEE.

Direction du projet.

Constat : la responsabilité de direction de projet et de travaux de terrain est, comme le rappelle la circulaire du 23/03/2011, une responsabilité personnelle, morale, civile et pénale, vis-à-vis des autorités du pays hôte, des membres de l'équipe engagée sur le terrain et du ministère. Il est évident que cette responsabilité ne peut s'exercer réellement et pleinement sans la couverture de l'institution de rattachement de l'individu. Cela implique donc que le responsable d'un projet soit statutairement affecté (que ce soit sur contrat temporaire ou permanent) à une institution. En conséquence, les personnes sans statut professionnel et les personnes en cessation d'activité (en particulier les professeurs et chercheurs émérites) ne peuvent assumer cette responsabilité. La responsabilité du projet nécessite une bonne connaissance des règles scientifiques et administratives françaises autant que du pays hôte, un minimum de capacité linguistique, une bonne connaissance des cultures des pays hôtes, et une capacité d'analyser la situation en termes de demande du pays hôte, de politique de publications, de conservation/valorisation du patrimoine.

Proposition : Le directeur de projet, quelle que soit sa nationalité, est titulaire d'un doctorat (ou d'une équivalence unanimement reconnue) et est affecté à une structure de recherche française qui cautionne ses travaux et qui s'engage sur le projet *a fortiori* si le chef de mission n'est pas titulaire de son poste.

La capacité à devenir directeur de projet (ex « chef de mission ») est évaluée par la commission sur la base d'un CV déposé au moins un an avant le dépôt du projet. La commission tient à jour une liste des personnes reconnues aptes pour cette fonction. Cette liste d'aptitude est constituée à partir des propositions déposées au MAEE (avec CV) et qui viennent des directeurs de laboratoires et des chefs d'établissement. Elle n'est pas particulièrement sélective et a une grande utilité pour la prospective. Des projets *top down* peuvent aussi naître à partir du repérage de jeunes compétents et disponibles.

Le directeur de projet s'engage sur le temps qu'il consacre annuellement au projet dans le pays hôte et désigne la personne responsable en son absence éventuelle.

Le MAEE, associé aux organismes de recherche et d'enseignement supérieur, organise en France et à l'étranger des formations professionnelles de direction de projet à l'étranger.

Relation et synchronisation éventuelle entre projets de recherche MAEE, ANR, européen ou autre.

Constat : la multiplication des appels d'offre nationaux et internationaux pour le financement de la recherche oblige les équipes à répondre à plusieurs, de manière coordonnée ou non, pour des projets et des objets de recherche proches ou plus ou moins imbriqués. Il est souvent difficile d'apprécier l'imbrication des différents projets. Le format de description des projets est le plus souvent celui de la division en « tâches ». En cas d'imbrication avec un projet MAEE, celui-ci doit pouvoir être décrit de la même manière. Les formulaires du MAEE sur les cofinancements ne permettent pas réellement d'apprécier ces relations entre projet.

Proposition

Créer un formulaire permettant une description claire des points d'imbrication entre projets, leur répartition dans le temps et leur zone de cofinancement, afin que le MAEE puisse apprécier pleinement sa contribution et éventuellement la moduler.

Lorsque les projets MAEE et appels d'offre se recouvrent à plus de 70% (*chiffre à préciser!*), l'ensemble des dossiers de demande est communiqué à la commission.

Le cumul de directions de projets par une seule personne n'est *a priori* pas souhaité : la commission examine chaque cas et apprécie la capacité du directeur à assumer l'ensemble de ses engagements. Un adjoint au chef de projet MAEE pourrait avoir la direction d'un projet ANR (ou réciproquement) dans le cadre d'une stratégie collégiale où chacun a un budget à gérer. La commission devrait être sensible à la qualité du travail d'équipe.

Exemple de formulaire de synthèse

Tâches	Partenaires scientifique/financiers						Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5
							6	12	18	24	30	36	42	48	
	1 Mission MAEE	2 Pays hôte	3 ANR	4 AFD	5 EFE/IFR E	6 équipe étrangère associée									
Tâche 1 Coordination du projet	X	x					x	x	x	x	x	x	x	x	
Tâche 2 Procédures communes	X	x				x	x								X
Tâche 3 Sous projet 1	terrain	X		x		x	x	x							
	labo								x	x					
Tâche 4 Sous projet 2	X						x	x	x	x					
Tâche 5 analyses		x	x			x				x	x				

Tâche 6 Mise en valeur		x		x							x	x	x	X
Tâche 7 Documentation archivage	X	x								x	x			X
Tâche 8 Publication monographie sous projet 1	X				x	x								X
Evaluation Com.									x				x	X

Conséquence des propositions sur la formulation des instructions et dossiers.

Instruction pour les porteurs de projets et « mode d'emploi général » : fondre en un seul document récapitulatif les contenus de la circulaire du 23/03/2011, des notices explicatives des dossiers de demande et de la présentation du site web du ministère de l'allocation de recherche pour missions archéologiques.

Préparation des projets quinquennaux :

Le projet comprend

Dans l'année N-2 l'évaluation du cv du directeur de projet

Dans l'année N-1 :

- une fiche synthétique relative à son analyse de la relation au pays hôte, permettant de placer son projet dans le contexte national (et au-delà en cas de problématiques rattachées à une zone géographique),
- une analyse des besoins et du potentiel de réponse lié au projet, en termes de recherche, de conservation et valorisation du patrimoine, coopération avec le pays hôte, diffusion de la connaissance scientifique et formation.

Un énoncé du projet scientifique global et du programme de travail, des équipes mobilisées, les moyens et les méthodes

Un projet de publication

Un projet d'entretien du site et de valorisation

Un projet de financement

L'identification des lieux publics de dépôts des archives du projet, avec un engagement formel du responsable

Une description des imbrications éventuelles entre plusieurs projets ayant des financements différents par une identification des tâches communes et des aires de cofinancement partiel éventuel (voir exemple en annexe)

Pour les années de réalisation les documents actuels sont suffisamment explicites.

Publication, diffusion, valorisation

Les mots-clés cités en titre évoquent une dimension très transversale de l'instrument que constituent les recherches archéologiques à l'étranger financées par le MAEE. Ils devront, dans la mesure où ils recouvrent une tranche importante du retour visible des missions archéologiques, être complétés lors du rapport final par les activités de formation développées par les missions, et sont en lien étroit avec l'ensemble des initiatives prises sur le patrimoine.

1. La publication scientifique

Il est unanimement reconnu que la publication des résultats représente un élément incontournable des projets archéologiques financés par le MAEE. Derrière cette « obligation de rendu » apparaissent cependant de nombreuses facettes.

Les règles de base diffusées en la matière par le MAEE lors de l'ouverture d'une mission doivent être systématiquement appliquées :

- mention du soutien de la DGM du MAEE ;

- obligation de visibilité de la coopération par la systématisation de la co-signature entre chercheurs du pays hôte et chercheurs français (la pratique d'un tel usage est bien souvent prévue dans les conventions).

- *Types de publications à prendre en compte*

La publication monographique relative à un site ou à un projet, représente le résultat classique en archéologie. Elle doit à ce titre être toujours encouragée. Aujourd'hui, sa réalisation se heurte souvent à des questions relatives au coût d'une publication papier, devenues d'autant plus aigües depuis la disparition des subventions et de l'organe d'édition ERC.

Les coûts de production sont exorbitants et le prix de vente est tel que seules des institutions peuvent acquérir des livres. De toute façon il faut promouvoir une transformation profonde du contenu des publications archéologiques et favoriser le stockage en bases de données et archives ouvertes des données dites « primaires ».

Cependant, et dans un nombre de cas notable, la seule monographie ne répond pas à l'ensemble des retours attendus d'une mission scientifique. Son contenu est certes validé par des relectures de rapporteurs, mais cette validation n'atteint pas, notamment pour les missions dont l'activité fait appel aux sciences exactes, le niveau de celle conférée par des articles acceptés dans des revues à bon facteur d'impact. Or, publier dans ces dernières peut être un élément majeur pour une évaluation des membres des missions vis-à-vis de leurs institutions de rattachement (comme le CNRS).

De même, la présentation régulière des résultats d'une mission archéologique dans des réunions scientifiques (internes à l'un ou l'autre des pays partenaires, mais aussi bien sûr dans les grands congrès ou

colloques internationaux sur invitation), suivie le cas échéant de publication des actes, représente un élément important de visibilité et de validation scientifique.

- *Politique linguistique d'une mission*

En ce qui concerne la politique linguistique, il n'y a pas forcément harmonie entre une priorité de reconnaissance scientifique de l'activité de publication d'une mission (qui implique souvent l'usage de l'anglais) et une priorité de visibilité de la coopération bilatérale (pour laquelle une publication bilingue en français ou dans la langue du pays hôte est importante).

2. Publication et formation

Les missions archéologiques ont un devoir de formation de jeunes scientifiques, tant français (elles contribuent significativement au développement de la communauté nationale, y compris au maintien de spécialités 'rares') qu'issus du pays hôte (la formation est souvent une composante importante de la demande de ces derniers, qu'elle concerne des personnels techniques ou bien des étudiants). Une attention particulière doit alors être apportée à la visibilité des mémoires universitaires préparés en partie grâce à une mission, ainsi qu'à leur publication éventuelle.

Pour la formation initiale des étudiants du pays hôte (et non de France pour lesquels il existe beaucoup de possibilités dans l'Hexagone), il faut être attentif au maniement des langues pratiquées localement sans renoncer si c'est possible à valoriser le français, en prenant appui le cas échéant sur des financements de l'Agence universitaire de la francophonie. Pour la formation d'étudiants en master ou en doctorat, il s'agit de formation à la recherche et l'anglais et les autres langues internationales doivent être la référence.

Les publications seront signées (ou cosignées) par les jeunes chercheurs dont l'avenir professionnel dépend en partie de la contribution qu'ils auront pu apporter à une mission archéologique. Cette orientation doit, pour nombre de missions, constituer une dimension fondamentale de leur politique de publication.

3. La diffusion de l'information scientifique et la valorisation du patrimoine

La mission de diffusion de l'information scientifique et de valorisation auprès de tous les publics dépasse l'impact que peut avoir un projet archéologique au sein de la communauté scientifique. Composante souvent importante de la coopération, elle doit être soigneusement programmée en relation avec le pays hôte, et peut prendre des formes très diverses :

- publications destinées à divers publics (papier, internet et multimédia) ; présence dans la presse ;
- réalisation d'expositions (permanentes ou temporaires) ;
- valorisation auprès d'un large public des initiatives de conservation et d'interprétation prises sur les sites (accessibilité, information, présentation) ;
- structuration du dialogue pluri-acteurs (par exemple incluant les autorités et communautés locales, le secteur privé) portant sur l'impact socio-économique des actions de valorisation du patrimoine archéologique.

Pour une grande partie, ces initiatives ne relèvent pas, loin de là, du financement accordé après avis de la Commission. Cependant, un réel besoin d'inventaire des « bonnes pratiques » en vigueur dans les rapports

s'avère nécessaire. Il permettra autant d'identifier les actions peu coûteuses mais visibles développées par nombre de projets que de préciser le rôle du responsable dans un dialogue mettant en jeu de nombreux acteurs.

4. Recommandations

4.1. Rythme et forme des publications

La Commission se doit d'imposer la réalité et le niveau de publications qui (parmi d'autres critères) conditionnent la poursuite d'un projet et le renouvellement d'un plan pluriannuel. Le présent rapport préconise dans un autre chapitre l'octroi d'une cinquième année, post-plan quadriennal, afin de permettre le cas échéant aux chefs de mission de satisfaire à cette condition.

4.2. La publication papier des monographies

Il apparaît difficile de poursuivre l'édition papier systématique des monographies, sauf à imposer, bien souvent, un retard technique (et préjudiciable) lié au décalage entre l'investissement réalisé pour la réunion des manuscrits finalisés et l'obtention des crédits indispensables à l'édition.

Cependant, cette publication peut être poursuivie dans certains cas grâce à l'appui des IFRE/EFE, ainsi que dans le cadre de la recherche de partenariats, qu'ils soient publics (comme le CTHS) ou privés (en ce cas, la question des publications ne peut être dissociée d'autres activités liées à un mécénat qu'il convient de développer).

4.3. Le tirage à la demande et l'hébergement online des documents et données

Cette solution apparaît la plus prometteuse pour l'avenir, n'impliquant que le tirage d'un nombre réduit d'exemplaires à destination des bibliothèques et des institutions, françaises ou des pays hôtes devant lesquelles la mission, à un degré quelconque, est responsable.

Elle nécessite toutefois une réflexion approfondie sur l'hébergement d'une documentation souvent abondante, son accessibilité (y compris pour le pays hôte), les droits éventuels de reproduction etc. Plusieurs types d'institutions, réseaux et programmes nationaux, européens ou internationaux sont susceptibles de mettre un portail et de l'espace à disposition, y compris le cas échéant (décision qui relève de lui-même) le MAEE.

Une fois l'existence et le regroupement par liens de telles structures d'accueil réalisés, et dans la mesure où ces dernières bénéficieraient du concours de personnel compétent pour leur maintenance, elles pourraient permettre un suivi en temps réel innovant des projets dont le potentiel serait vaste. Parmi les opportunités qu'elles présentent figurent la mise à jour de certains chapitres monographiques (inclusion de nouvelles analyses, datations), le suivi des catalogues, la publication *online* de notes de synthèse issues des rapports annuels etc.

De même, dans la mesure où les autorisations indispensables peuvent être réunies, de telles structures constituent un moyen souple et très peu onéreux de publier *online* des mémoires universitaires se référant aux projets archéologiques.

Enfin, de telles structures pourraient constituer un lieu privilégié d'accès (le cas échéant par lien) à l'information sur la conservation du patrimoine mobilier exhumé, qui ne peut être dissociée (en termes d'accessibilité) des questions relatives à la conservation des sites (tout particulièrement dans le cas des sites non monumentaux).

4.4. La publication de synthèses plus brèves

Il apparaît important, pour la visibilité des coopérations, de conserver l'édition sur support papier et la diffusion systématique d'ouvrages de synthèse, intermédiaires entre la publication scientifique et un document destiné au plus grand nombre. Le support de revues scientifiques vendues en kiosque est parfois recherché à ce niveau, mais n'a pas forcément tout l'impact souhaité, puisque sa diffusion est souvent restreinte à un pays, et n'envisage que très rarement les versions bilingues.

La question du financement de telles éditions demeure entière.

4.5. L'optimisation des instruments de diffusion de l'information du MAEE

Une attention particulière doit être apportée au rôle (conjoint) des instruments de communication sur l'ensemble de ces actions que représentent les sites des *Carnets d'Archéologie* (dont la mise à jour par tous, trop peu fréquente pour l'ensemble des équipes, doit être exigée et aidée) et, conjointement de l'affichage d'actualités scientifiques par *Latitudes France*.

4.6. Les actions de valorisation auprès de tous les publics, en lien avec le développement

Tout comme la conservation du patrimoine (sites et matériel exhumé), la réflexion et l'action concernant sa valorisation concernent le responsable archéologique. Il convient de l'encourager à analyser la façon dont le projet archéologique répond à la demande du pays hôte, à relater son rôle dans un dialogue qui, au niveau du pays, doit impliquer les institutions partenaires et les représentants du poste (SCAC, IF), ainsi que les représentants des collectivités au niveau local.

Au-delà des initiatives prises au niveau du pays hôte par ces différents acteurs, il est souhaitable d'analyser les moyens du MAEE pour encourager :

- la coordination des actions de valorisation avec celles de développement financées par les FSP et FSD ;
- la participation, même symbolique, des institutions françaises auxquelles sont adossées les missions aux actions de conservation et de valorisation ;
- les relations avec le MCC, l'accès à ses appels d'offre liés aux transferts de technologie ;
- la réponse, conjointement avec les institutions du pays hôte, aux appels d'offre européens relatifs au développement en matière culturelle ;
- les relations avec l'UNESCO pour ce qui concerne les aires et sites protégés et classés.

Il sera également pertinent, durant la phase finale de l'expertise, d'envisager le rôle que peut jouer le MAEE dans la coordination du mécénat à l'échelle du pays hôte ou d'une zone (mécénat privé ou parrainage des régions françaises), dont il serait garant de la visibilité.

ANNEXES

Projets de recherche archéologiques à l'étranger : état des lieux (F. Braemer)

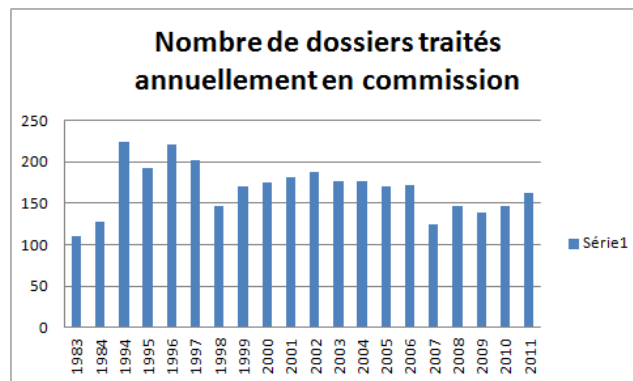
Nombre de projets

Pour évaluer sur la longue durée le fonctionnement et l'évolution du système de recherche par les projets examinés par la commission et financés par le MAEE, les chiffres manquent. Nous avons donc tenté de construire quelques données de base, dont le suivi de l'évolution pourrait servir, dans le futur, d'indicateurs du fonctionnement de ce système.

Les quelques éléments statistiques présentés ci-dessous sont issus de l'analyse du catalogue des rapports à la Commission pour les années 1994-2006 déposés à l'ancien Centre de recherche archéologique du CNRS à Valbonne. Les bibliothécaires du CRA ont en effet catalogué et indexé 2473 dossiers, ce qui fournit une base solide pour notre connaissance des missions. Cette base a été complétée par un relevé du tableau des projets pour les années 1983 et 1984 (239 dossiers), et par ceux des années 2007-2011 (719 dossiers). Pour cette dernière période, l'information disponible ne permet que de repérer l'historique des missions qui existaient en 2010-2011 : c'est-à-dire que les projets non retenus et les missions financées sur une courte durée ne sont pas connus pour cette période. L'information n'est donc pas totalement homogène.

Pour décrire et comparer les périodes de manière quantitative, nous avons choisi de prendre en considération le nombre de projets financés chaque année, identifiés par l'existence d'un rapport, ce qui permet de se dégager de la prise en compte de la longévité pluriannuelle des missions.

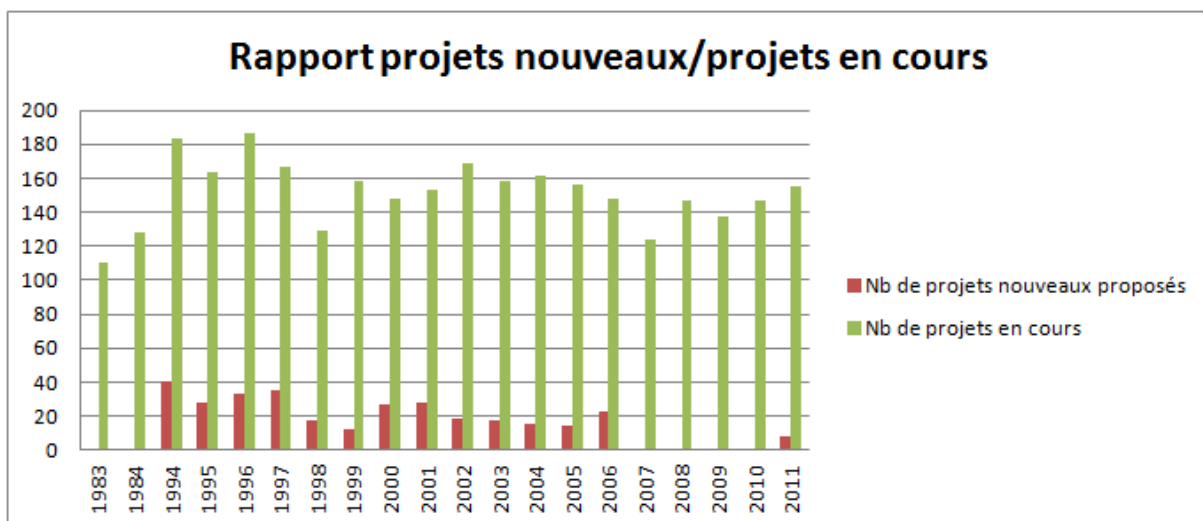
Nous avons ensuite traité plus spécifiquement une période de 10 années (1997-2006) et une de 5 années (2007-2011) pour tenter de cerner les évolutions dans le temps par périodes étudiées et par zones géographiques. La tentative d'indexer plus précisément par trois mots clef les modes d'investigation et d'opération (fouille, prospection, relevé, préparation de publication, conservation), ou le principal objet d'étude (urbanisme, architecture, stratigraphie, lithique, céramique, anthropologie, épigraphie, etc.) n'a pas abouti car beaucoup de projets sont multiformes. Seule une analyse factorielle sur une base de données correctement stabilisée, avec un ensemble plus large de mot clefs permettrait une telle approche : nous n'en avons eu ni le temps ni les moyens.



Sur la période 1997-2006, la commission a traité 1543 dossiers soit une moyenne annuelle de 154 dossiers, et sur la période 2007-2011, elle a traité 719 dossiers soit une moyenne annuelle de 144 à laquelle il faut ajouter les dossiers non retenus : les moyennes sur 5 à 10 ans sont donc équivalentes à quelques unités près, la dernière période marquant peut être une légère décline. La pression que pourrait exercer de nouveaux projets n'est pas sensible. On est dans un rythme constant avec légère tendance à la baisse.

La demande de projets nouveaux années 1997-2006

(Les données sur les projets non retenus dans les années 2007-2011 sont insuffisantes pour faire une analyse)

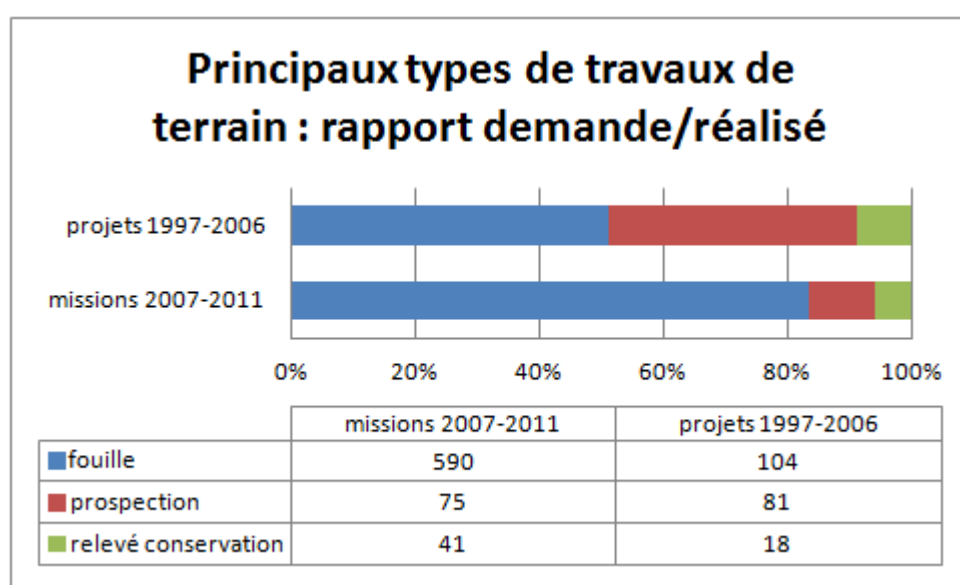


Sur la période 1997-2006, 18 demandes ont été déposées 2 ou 3 années de suite, avec un taux de réussite de 50%, alors que 192 demandes déposées une seule année ont eu un taux de succès de 30% (63 projets acceptés et financés par la suite).

On observe deux pics du nombre de demandes dans les années 1994-1996 puis 2001-2002 qui sont deux périodes de renouvellement relatif des responsables de mission comparable à ce que l'on a pu constater dans les années 2010-2012.

	Afrique Egypte Soudan	Afrique Orientale et sub saharienne	Arabie	Asie Occ. Et pén. Indienne	Asie Or. Océanie	Europe	Maghreb	Orient	Amériques
Paléolithique		5/3	3/1	8/2	9/5	1/1	1/1	1/1	
protohistoire	8/2	6/3		5/0		3/1	2/1	11/5	
ép. Médiévale	4/1	4/1	3/3	6/1	6/1	3/2	4/3	19/8	
Néolithique		9/2		1/1	1/0	5/4	2/0	3/1	
ép. Contemporaine		1/1			2/1				1/1
ép. Moderne					1/0				
Holocène				1/1		1/1			1/0
Paléontologie				1					
pré hispanique									19/8
préhistoire Amériques									3/0

Années 1997-2006 : nombre de projets demandés/ nombre de projets acceptés par périodes et par zones géographiques



La demande de nouveaux projets sur la période 1997-2006 porte à part égale sur des projets de prospections et études régionales ou relevé et sur des projets de fouille ou relevé de site. Pour les projets en cours sur la période 2007-2011 la fouille de site domine nettement alors que la demande des années précédentes faisait une part plus importante aux études régionales et aux travaux de relevés conservation. Cela montre un décalage entre le type de demande et le type d'opération majoritairement financées.

La longévité des projets

En 2011, sur un total de 181 dossiers présentés à la commission, dont 19 nouveaux, soit 162 projets anciens, on compte 85 projets (50%) qui existaient en 2001 et qui ont donc plus de 10 ans, dont 53 (30% du total) existaient en 1994 (plus de 20 ans) parmi lesquelles 30 (19% du total) existaient en 1983 ou 1984 (plus de 30 ans). On trouvera dans les paragraphes sur la typologie des missions les précisions nécessaires sur cette notion de durée de missions avec les nuances qui doivent être prises en considération.

L'examen du tableau des 12 projets dont le financement a été arrêté ou suspendu (pour des raisons variables) en 2011 montre qu'il a été mis un terme à un projet court (5 ans), 6 projets de moyenne durée (9

à 10 ans), 5 projets longs (13 à 20 ans) et un projet de plus de 30 ans. Les projets de très longue durée ne sont donc pas particulièrement remis en cause, ce qui s'explique par l'histoire.

Les types de missions successifs depuis les années 1930 associent toujours plusieurs modes de travail ; la généalogie des missions actuelles a pour origine les différentes phases de cette histoire qui, comme c'est l'usage en France, se sont cumulées :

- Jusque dans les années 1950 deux catégories majeures coexistent
 - o 1) grands sites fournisseurs de monuments, objets et inscriptions sur lesquels les travaux dirigés par une forte personnalité généralement membre d'une grande institution financeur principal (musées Louvre Guimet Musée de l'Homme/MNHN, coll. de France, Ecoles à l'étranger) sur la très longue durée /
 - o 2) missions individuelles financées par la caisse des missions permettant travaux exploratoires, prospections. Une mutualisation relative du fond de financement a été réalisée avec la commission du MAEE sous sa forme d'après guerre (après un très bref épisode de commission gérée par le CNRS)
- Fin des années 1950 – années 1970, s'ajoute alors une nouvelle génération de chercheurs mettant au premier plan des thématiques et/ou des enquêtes régionales pour mettre en place les cadres chrono-culturels de zones géographiques inconnues ou peu connues jusque là. Nouvelles pratiques de travail, émergence de nouvelles institutions (EPHE 6è section, future EHESS) et création d'équipes plus stables et aux compétences plus variées autour des chercheurs initiateurs, intégration à part entière de la préhistoire et de la protohistoire marquent cette période. Le financeur principal est MAEE
- Années 1970- 2007, les équipes lancées dans la phase précédente s'institutionnalisent dans le cadre du CNRS (création du Centre de Recherches Archéologiques) à la suite d'une réflexion collective et institutionnelle (rapport Seyrig) qui permet une répartition institutionnelle concertée des responsabilités, des rôles et des financements entre MAE (financement terrain), CNRS (fonctionnement labo, recrutement de personnel, financement de projets collectifs -RCP ou GDR transversaux- publications), Ecoles à l'étranger (financement de terrain, publications), et quelques universités pour la formation. On observe une grande diversification des approches multidisciplinaires et la multiplication des équipes : le MAE s'engage dans le financement d'un grand nombre de nouveaux projets de court moyen ou long terme avec une politique ambitieuse.
- Depuis 2007, le rôle tenu jusque là par le CNRS dans la création d'équipes de recherche et leur financement, ainsi que le recrutement (cette fois de plus en plus sur CDD) est dévolu à l'ANR qui, ne s'occupant que de projets, évacue les questions de moyen/long terme de structuration du milieu de recherche. Celles-ci sont réservées au système UMR CNRS Universités qui doit changer donc son mode d'intervention et sa politique scientifique en assurant la permanence de structures d'accueil de projets. La commission doit répondre à une situation proche de celle des années 1970, dans laquelle un nombre important de projets initiés dans le cadre de l'ANR pourrait demander soit des compléments de financements pour des actions non financées par l'ANR (fouille par exemple), soit, à la fin des projets, le financement de leur phase finale ou de leur poursuite, les opérations de recherche incluant du terrain étant très généralement d'une durée minimale de l'ordre de la dizaine d'années alors que l'ANR « voit » à 4 ans maximum.

Cela explique pour partie la typologie des projets actuellement examinées par la commission :

- Projets sur sites « majeurs » sur le très long terme, sur lesquels les enjeux académiques et diplomatiques sont tels qu'une interruption est très difficile à imaginer (mais les pays hôtes ou les situations de conflit peuvent mettre fin plus ou moins brutalement à de tels projets, cf. Iran, Iraq, Turquie, Syrie etc.) : le rôle de la commission est de s'assurer du renouvellement des thématiques et des problématiques, des techniques de travail, de la diffusion des résultats, de l'archivage public des données, de la mise en valeur du site, et de la qualité de l'équipe en fonction des objectifs, des successions de directeurs et de la diplomatie entre les membres de la mission
- Projets d'équipes, typiquement celles créées au cours des années 70, qui sous la même étiquette affichant leur permanence renouvellent régulièrement problématiques et sites ou micro régions d'étude ; comme dans le cas précédent ces missions ont toujours plusieurs dossiers scientifiques en cours dans des états d'achèvement et de publication divers ; c'est souvent un bon cadre collectif pour la formation de jeunes chercheurs à la direction d'opérations ; la continuité de la mission permet de stabiliser des accords de moyen/long terme avec les autorités et les universités locales : le rôle de la commission est de s'assurer du renouvellement effectif des thématiques et des problématiques, des techniques de travail, de la diffusion des résultats, de l'archivage public des données, de la mise en valeur des sites, et de la qualité de l'équipe en fonction des objectifs, des successions de directeurs et de la diplomatie entre les membres de la mission
 - o Si on se réfère à la typologie évoquée ci-dessus, les missions de plus de 30 ans sont :
 - 16 Etudes de sites majeurs monumentaux : Xanthos et Porsuk en Turquie, Haidra en Tunisie, Mari, Ras Shamra, Qalaat Seman en Syrie, Seidinga et Sai au Soudan, Carcingrad en Serbie, Apollonia en Libye, Jerash en Jordanie, Saqqarah, Tanis, Karnak en Egypte, Amathonte et Khirokitia à Chypre
 - 4 Etude de sites de référence stratigraphiques (et parfois monumentaux) : Tell Arqa au Liban, Tel Yarmouth et Hayonim en Israel, Qalaat Bahrein au Bahrein
 - 10 Etudes régionales ou thématiques variant sites et prospections : Syrie du Nord, Syrie du Sud, Préhistoire orientale en Syrie, Préhistoire au Maroc, Préhistoire au Kenya, Quaternaire/préhistoire en Indonésie, région d'Alicante en Espagne, Abou Dhabi aux Emirats Arabes Unis, Patagonie au Chili, Minas Gerais au Brésil. On pourrait multiplier les exemples, en voici quelques uns : la mission dite El Kowm- Mureybet (Syrie) ayant pour objet thématique la néolithisation du Proche Orient, et créée au début des années 1970 a étudié une dizaine de sites dont trois dans le cadre d'actions d'archéologie préventive. La Mission Syrie du sud sur une thématique régionale diachronique a depuis 1974 fouillé sur 8 sites dont 2 dans le cadre de l'archéologie préventive et deux dans le cadre de la mise en valeur, relevé une cinquantaine d'autres, participé ou conduit la conservation de 6 monuments, et conduit 13 opérations de prospections thématique ou systématiques. La mission de Patagonie (Chili) depuis 1980 a prospecté et découvert plus d'une centaine de sites, fouillé et publié 3 d'entre eux.
- Projets sur thématiques et problématiques précises à des échelles géographiques diverses
 - o Missions sur site choisi pour construire de nouvelles références chrono-culturelles de durée moyenne à longue (12-20 ans)
 - o Missions sur sites « non majeurs », sur prospections régionales de durée moyenne (8-12 ans) souvent centrées sur une problématique précise pour laquelle le site a été choisi
 - o Missions de spécialistes (épigraphie, archéozoologie, lithique, céramique, etc.) recueillant des données sur plusieurs sites et ou missions, et ou musées etc.
 - o Participation d'une équipe à un projet collectif plus large, souvent international, dont l'origine et la coordination ne sont pas toujours construits par la partie française

- Réponses à des appels d'offre pour travaux de sauvetage, ou d'aménagement des autorités du pays d'accueil

Ce sont typiquement les projets lancés par de jeunes chercheurs à partir du niveau post doc, que ce soient ceux qui, formés dans une autre mission, veulent s'émanciper sur leurs propres thématiques, ou ceux qui visent des champs et des espaces géographiques nouveaux en saisissant des opportunités de collaboration et de financement ; elles sont maintenant souvent issues de projets financés par appels à projet nationaux (PEPS CNRS ou ANR) ou européens : le rôle de la commission est de permettre des missions de terrain préalables exploratoires, de faire une veille aux bons projets prometteurs, de leur suivi et de leur bonne fin (limiter les dérives dans le temps), d'avoir des souplesses en matière de financement pour les adapter aux besoins dans le temps en fonction des autres financements disponibles ; la qualité des collaborations est capitale.

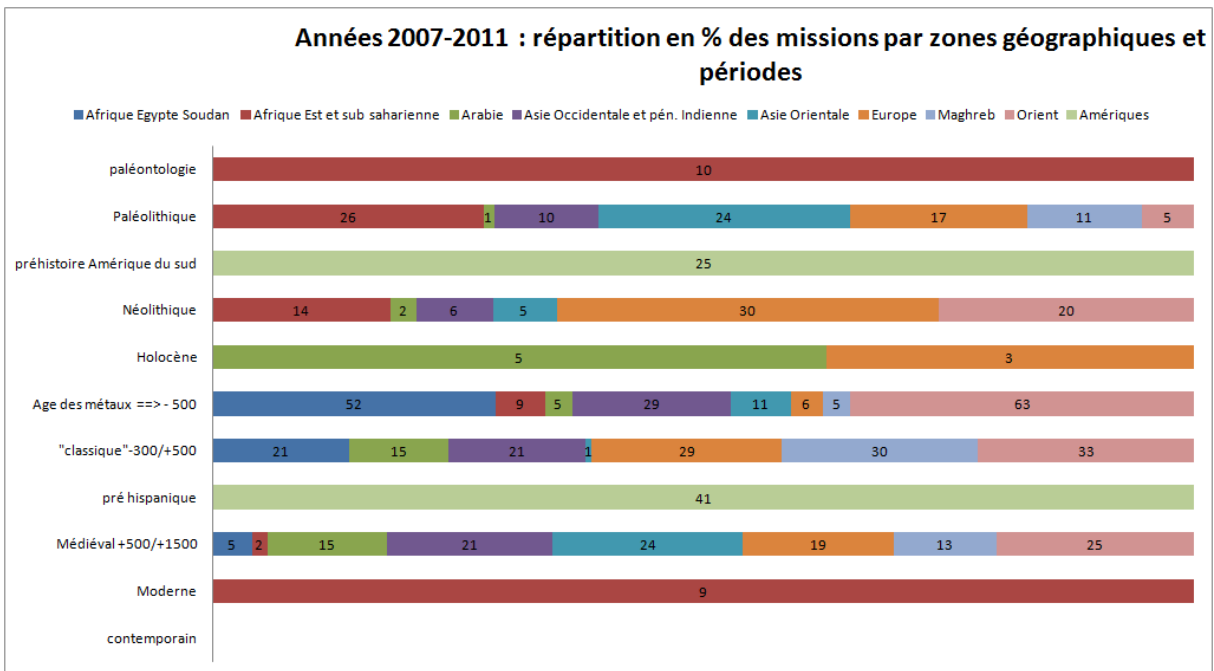
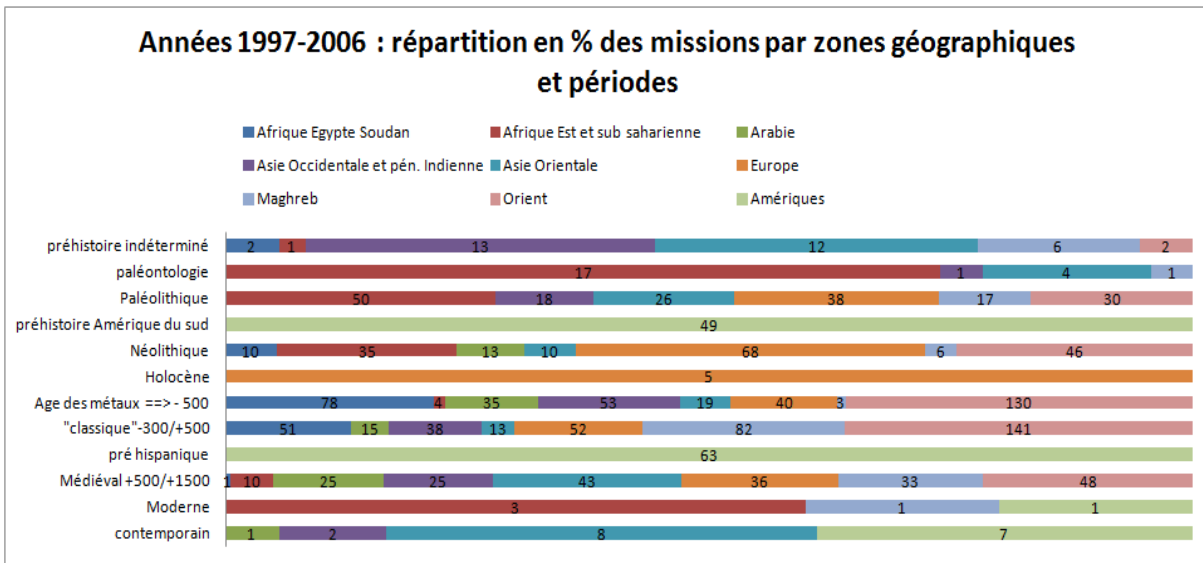
Analyse des travaux par périodes étudiées et zones géographiques.

	Afrique Egypte Soudan	Afrique Est et sub saharienne	Arabie	Asie Occidentale et pén. Indienne	Asie Orientale	Europe	Maghreb	Orient	Amériques	
"classique"- 300/+500	51		15	38	13	52	82	141		392
contemporain			1	2	8				7	18
Médiéval +500/+1500	1	10	25	25	43	36	33	48		221
Moderne		3					1		1	5
Holocène						5				5
Néolithique	10	35	13		10	68	6	46		188
Paléolithique		50		18	26	38	17	30		179
paléontologie		17		1	4		1			23
pré hispanique préhistoire									63	63
Amérique du sud préhistoire									49	49
indéterminé	2	1		13	12		6	2		36
Age des métaux ==> - 500	78	4	35	53	19	40	3	130		362
	142	120	89	150	135	239	149	397	120	

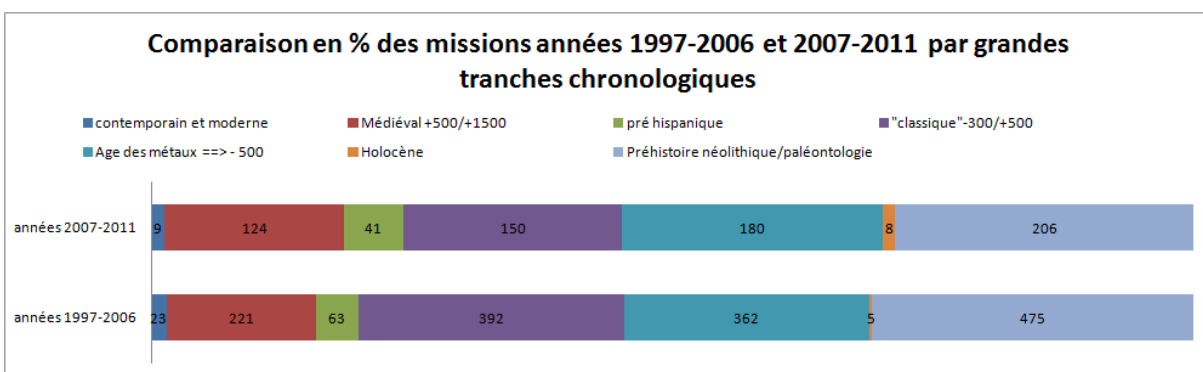
Années 1997-2006, nombre d'annuités de financement de missions par périodes étudiées et par zones géographiques

	Egypte	et sub	Arabie	Occidentale	Orientale	Europe	Maghreb	Orient	Amériques	
contemporain										0
Moderne			9							9
Médiéval +500/+1500	5	2	15	21	24	19	13	25		124
pré hispanique									41	41
"classique"-300/+500	21		15	21	1	29	30	33		150
Age des métaux ==> - 500	52	9	5	29	11	6	5	63		180
Holocène			5			3				8
Néolithique		14	2	6	5	30		20		77
préhistoire Amérique du sud									25	25
Paléolithique		26	1	10	24	17	11	5		94
paléontologie		10								10
	78	70	43	87	65	104	59	146	66	718

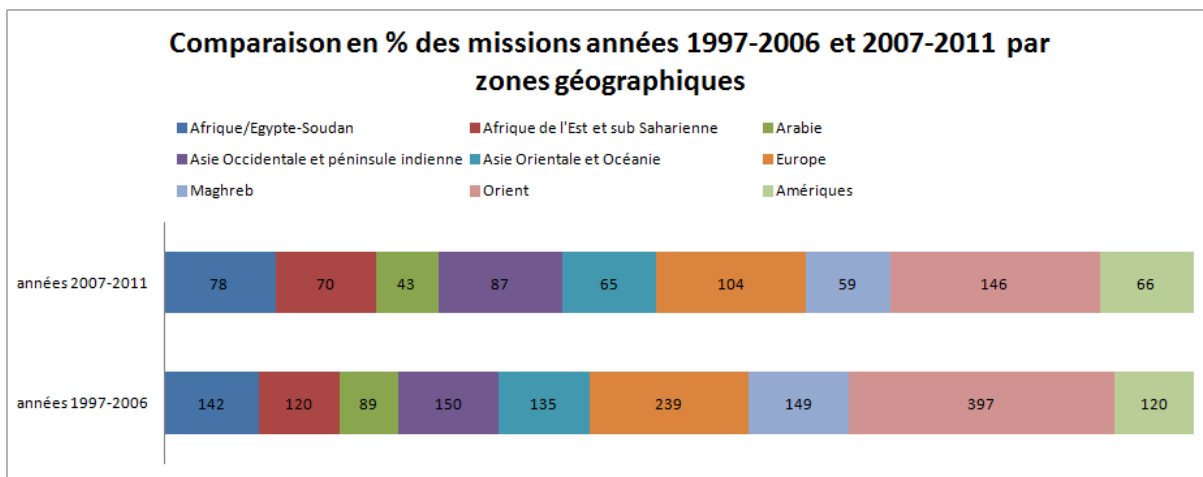
Années 2007-2011 nombre d'annuités de financement de missions par périodes et par zones géographiques



Les évolutions d'une période à l'autre sont assez marginales.



La répartition approximative en quatre quarts du nombre des annuités de financement de missions selon les grandes tranches chronologiques montre dans la dernière période une légère augmentation du pourcentage consacré aux périodes médiévales et à la protohistoire, au détriment des périodes « classique », et préhistoriques.



La répartition par zones géographiques montre essentiellement une baisse pour l'Orient et une augmentation pour l'Afrique, plus légèrement pour l'Asie Occidentale et la Péninsule indienne.

Intervenants de la recherche archéologique à l'étranger. Statuts, équipes et institutions.

M. Godon, F. Braemer

Notre connaissance des acteurs de la recherche archéologique à l'étranger est insuffisante. Nous avons donc choisi de dépouiller les listes de membres des 150 projets présentés à la commission pour l'année 2010 afin d'identifier les membres des équipes de recherche, leurs statuts et leurs rattachement institutionnels. Les bases ont été évidemment anonymisées.

Deux bases de données sous format *Excel* ont été constituées. L'une détaille les informations sur les statuts des intervenants de la recherche française à l'étranger. Chaque individu s'y trouve identifié en fonction de son statut, définissant ainsi trois grandes catégories : statutaires de la recherche, étudiants, non-statutaires. Chacune de ces catégories comporte des particularités, les statutaires regroupant les fonctionnaires et contractuels de la recherche, universitaires, CNRS, INRAP, IRD, Musées sachant que les grades répertoriés vont de l'Assistant Ingénieur au Directeur de Recherche ou Professeur d'Université. Ces variables sont donc détaillées dans la première base de données.

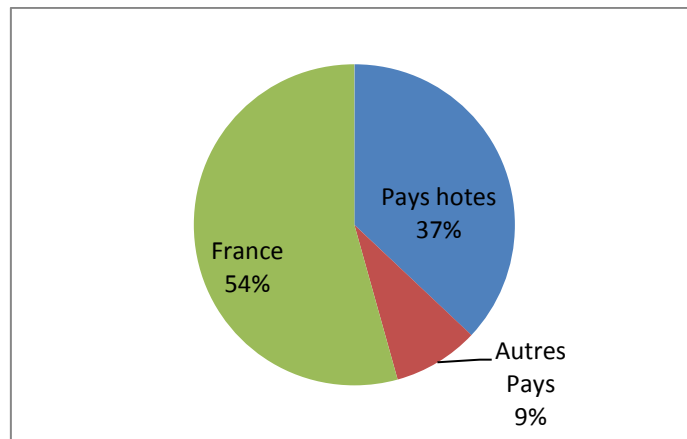
La seconde base de données *Excel* regroupe ces informations par projet, chacun étant identifié par sa dénomination et par son numéro d'identifiant MAEE. Nous avons également cherché à évaluer la nature des collaborations archéologiques entre la France et les pays « hôtes ». Dans la mesure du possible, les codirections sont indiquées. Le nombre de chercheurs et d'étudiants du pays hôte a également été évalué en fonction des données disponibles dans les rapports, ou accessibles dans les ressources documentaires archivées sur internet.

Les rapports étant une présentation scientifique des travaux archéologiques réalisés, il est donc évident que les informations concernant les membres ayant participé sont très inégales d'un dossier à l'autre. Sur la totalité des dossiers, 11% présentaient d'importantes lacunes dans l'énoncé des participants de France comme du pays hôte. Notons également la suspension de 8 missions en 2010, pour cause de problèmes géopolitiques, de cinq mission en phase préparatoire et de quatre en phase post-fouilles. Les chiffres donnés dans tableaux sont donc à considérer en globalité sous forme de rapport plus que de données absolues. La quantité des données permet un lissage statistique réduisant les écarts dus à certaines imprécisions.

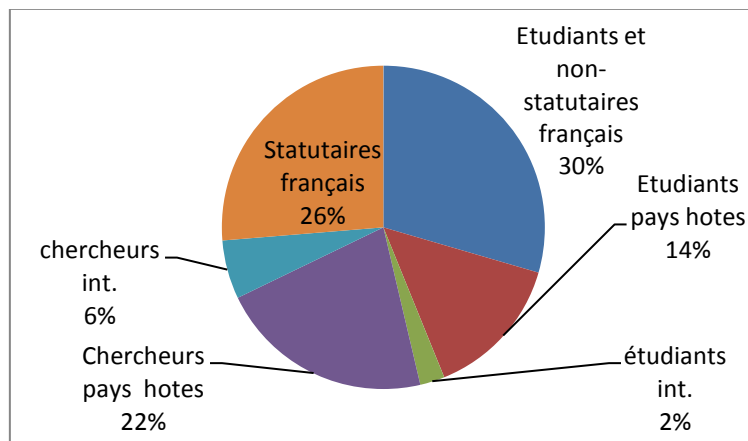
Données générales

A ce jour 1796 individus participants aux missions ont pu être répertoriés, 976 français (ou inscrits dans une université française), 155 provenant d'autres pays et un peu plus de 665 provenant des pays hôtes. Le système est donc très internationalisé.

La population impliquée dans les projets est composée pour moins de moitié (47%) de personnels statutaires des institutions, de plus du tiers d'étudiants principalement doctorants (moitié français, moitié des pays hôtes) et d'un peu moins de 15% de contractuels divers (dont les post doc financés). C'est dire la responsabilité considérable du système dans la formation à la recherche.

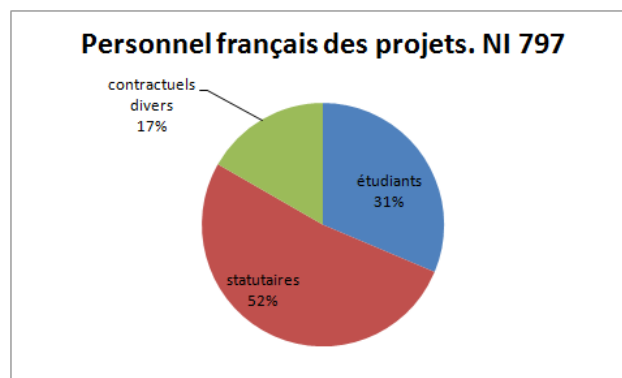


Origine géographique des membres des projets

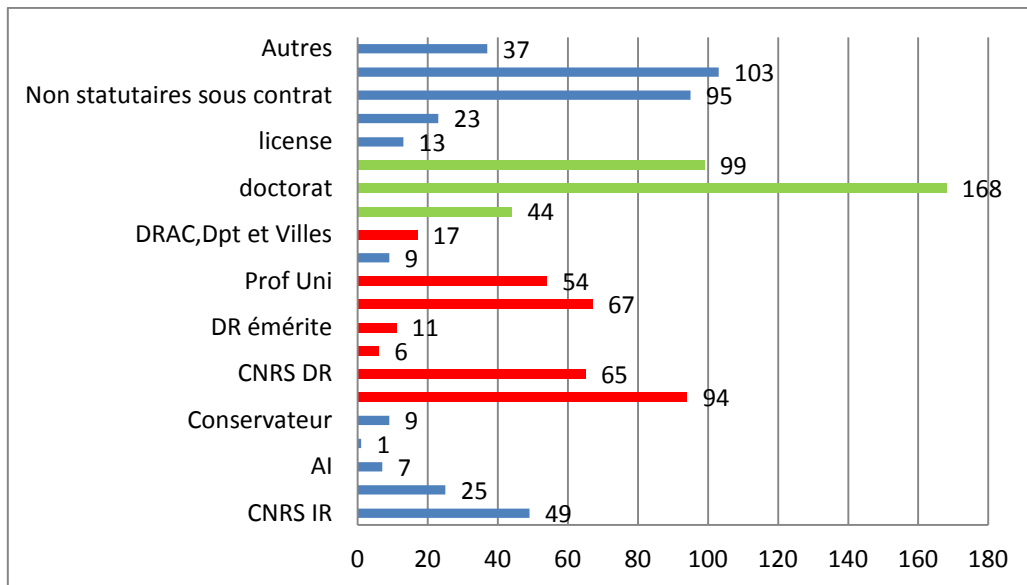


Statut des membres des projets sur effectif global (NI 1796)

Effectifs et statuts, rattachements institutionnels des membres français.

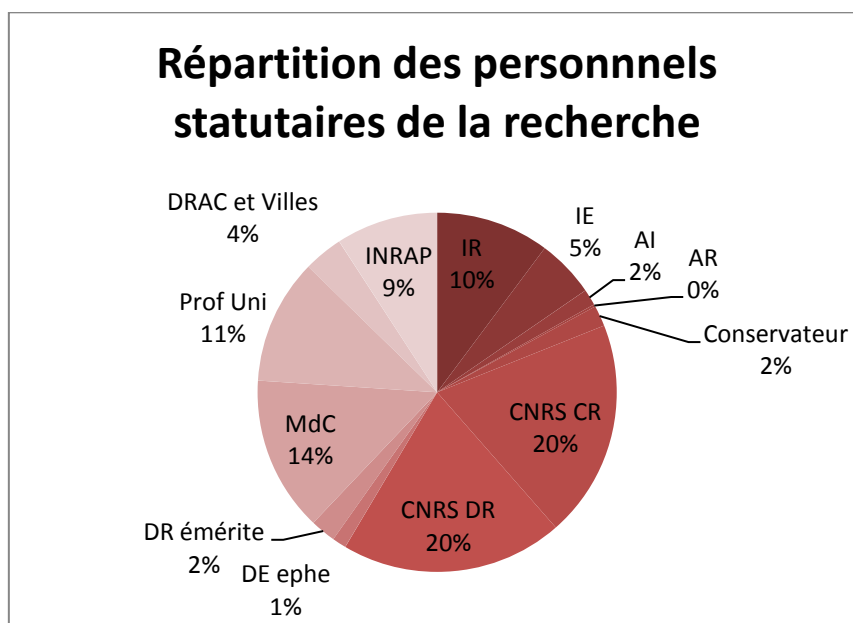


La répartition par statut des membres français des projets est tout à fait analogue à celle des effectifs globaux tous participants confondus. Les personnels statutaires représentent à peu près la moitié des effectifs, les étudiants le tiers et les personnes sur contrat à durée limitée un peu moins de 20%.



Graph 1: Nombre d'Individus (NI 996) par statut professionnel.

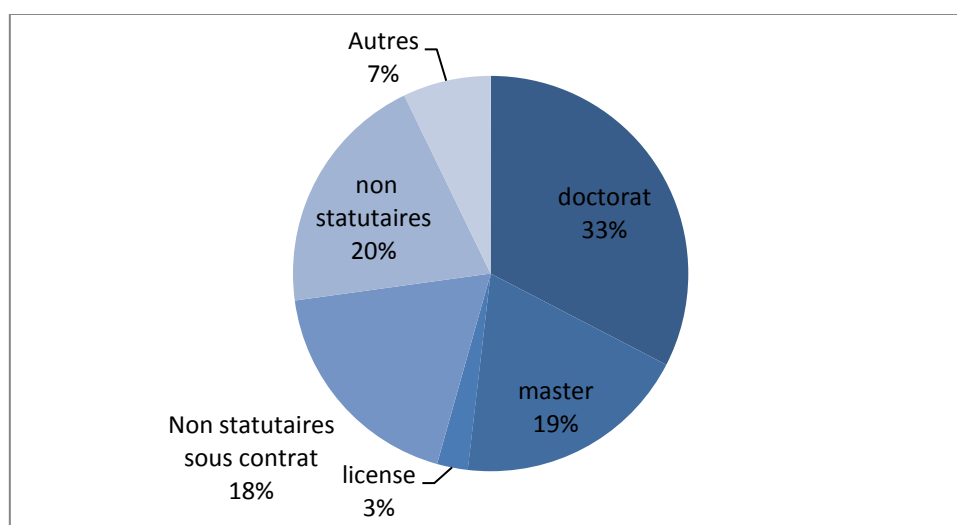
IR: Ingénieur de recherches CNRS; IE: Ingénieur d'études CNRS; AI: Assistant Ingénieur, AR: Assistant Recherche; Conservateur: fonctionnaires du patrimoine-musées, régions; DRAC et Villes: Archéologues statutaires employés dans des services régionaux ou municipaux; Non statutaires sous contrats: CDD type ANR ou Post-doc.; Non statutaires: non salariés: chercheurs associés, indépendants, vacataires...; Autres: bénévoles, retraités...



Graph 2: Répartition en pourcent des membres des projets par institution et par grade professionnel

Plus de la moitié des personnels impliqués sont ceux du CNRS (57%), les personnels des universités et grands établissements représentant 26% des effectifs. La part des chercheurs et enseignants chercheurs domine (66%), répartie à près de moitié entre CNRS et Universités. L'encadrement technique 26% des

effectifs) est fourni par le CNRS et de plus en plus par l'INRAP (9% du total des effectifs un peu moins de la moitié des cadres techniques).

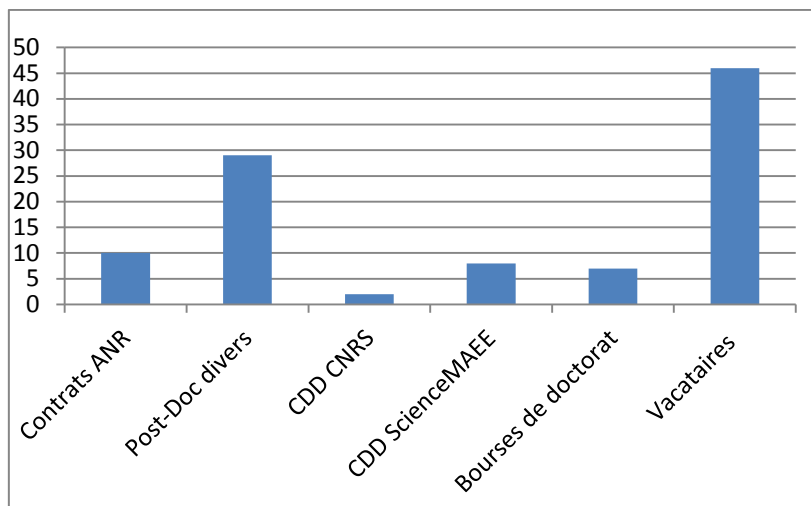


Graph 3: Catégories de membres non contractuels

Parmi les non contractuels, près de 55% sont étudiants, la majorité d'entre eux en doctorat. Notons le faible taux (18%) de non statutaires sous contrats, regroupant boursiers post-doc, boursiers ANR et pensionnaires scientifiques.

Seuls 10 contrats ANR ont été identifiés, et si ce nombre est révisable, il n'en reste pas moins extrêmement limité. Cela montre que ce dispositif de financement contractuel reste encore mineur mais va tendre inévitablement à se développer. Les informations concernant la nature des bourses post-doctorales ne permettent pas de définir précisément les organismes privés et publics concernés. Le nombre, lui aussi limité (8 contrats MAEE) de pensionnaires scientifique, ne reflète pas l'engagement financier du MAEE sur plus de 150 fouilles. Plus de 160 doctorants sont impliqués dans les programmes de fouilles pourtant, moins d'une dizaine bénéficient d'une bourse (allocation universitaire, BAR, IFRE). Le nombre d'étudiant de master est croissant. Il y a donc une disproportion flagrante entre le rôle effectif de formation joué par ce dispositif de recherche et la faiblesse des moyens disponibles pour l'accompagner. Si de plus on note que les cursus universitaires ne reconnaissent que très rarement les participations aux projets sur le terrain comme un élément reconnu et valorisé de la formation, on conclura à une forme de dysfonctionnement.

Parmi les quelques 45 contrats CDD de type « vacation », n'offrant pas ou très rarement accès aux prestations sociales, les profils individuels sont très variés. On y retrouve principalement des dessinateurs, restaurateurs, photographes, architectes-topographes, mais également des étudiants et docteurs en archéologie.

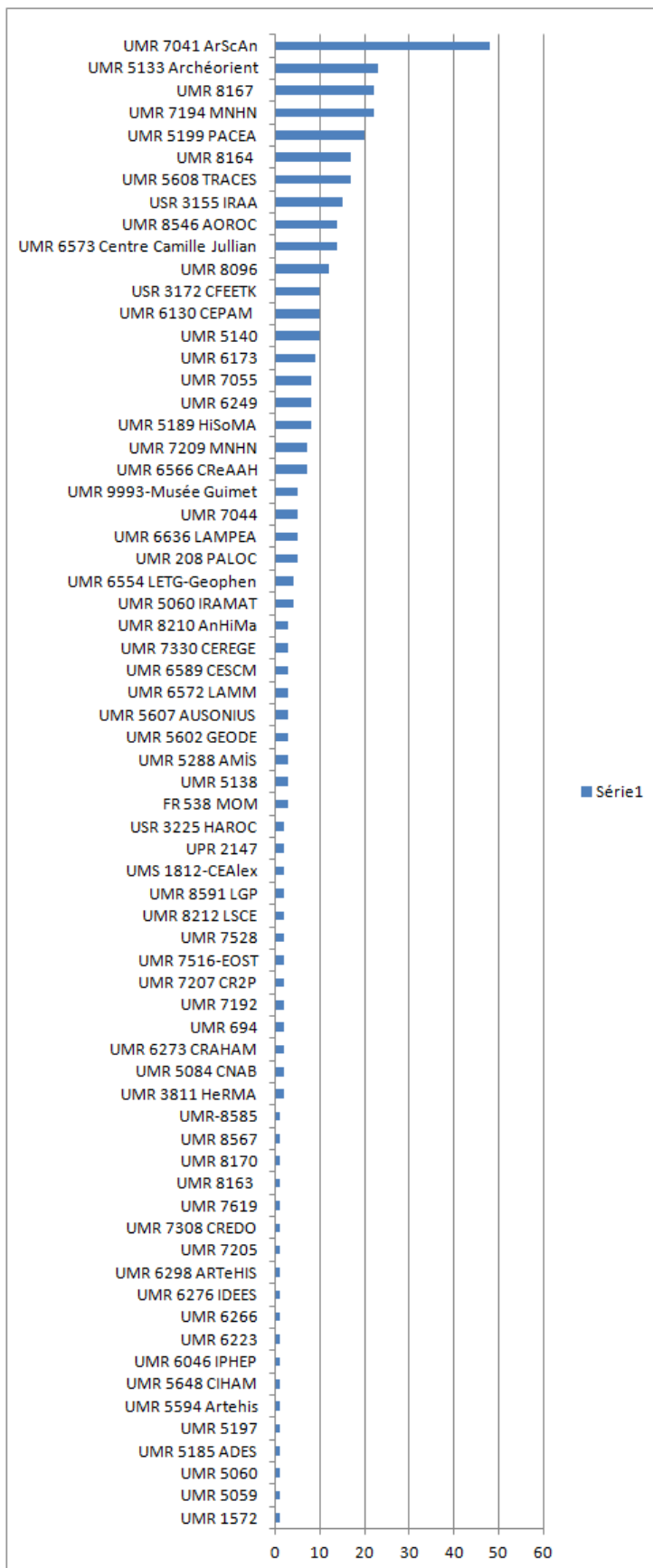


Source de rémunération des personnels sur contrat à durée indéterminée

112 individus travaillent sur 2 ou 3 projets.

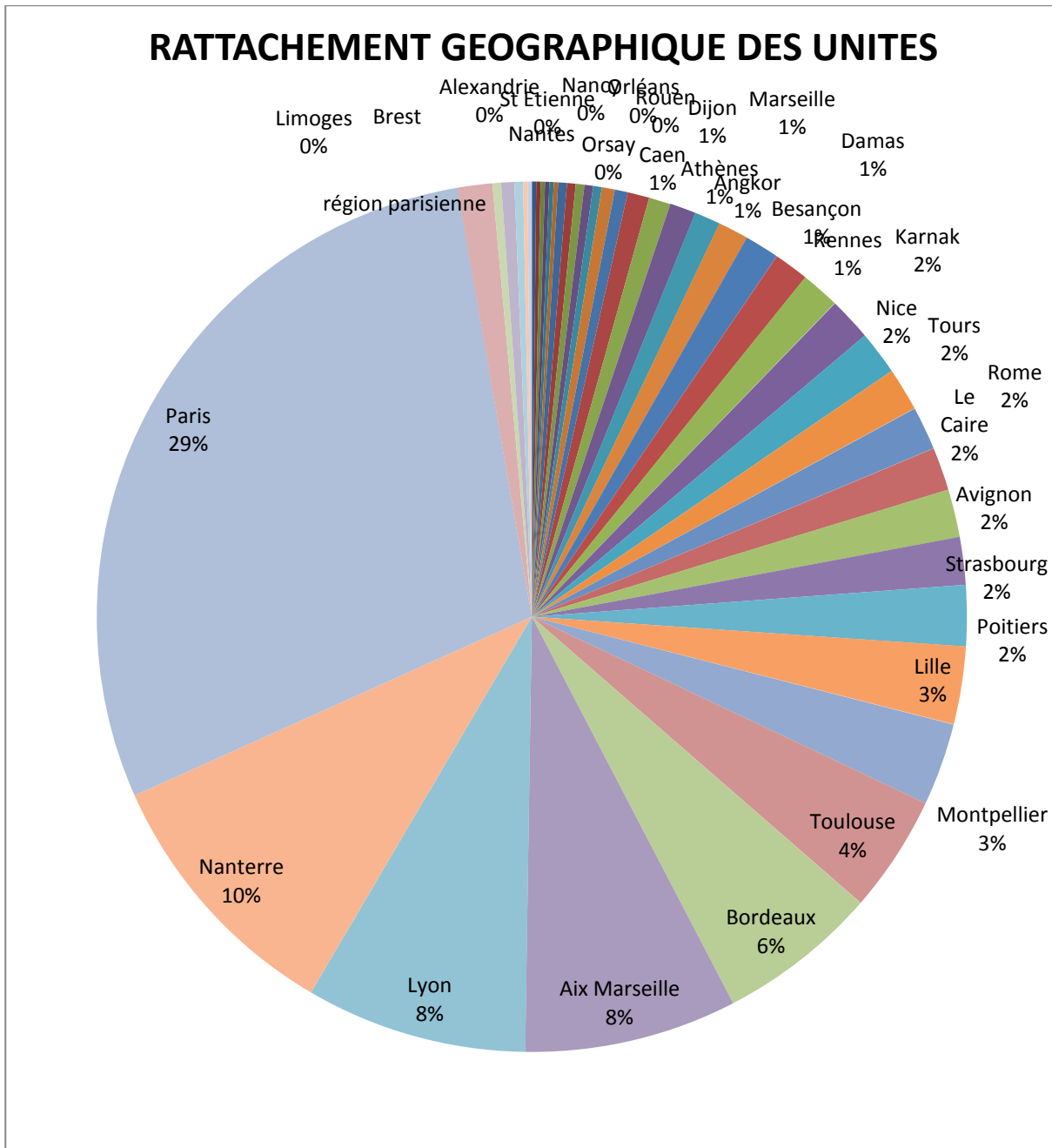
63% des membres des projets sont rattachés à une unité de recherche identifiée (68 UMR/USR, 6 EA). 37% d'entre eux sont signalés par leur rattachement à une université, un institut ; EFE, UMIFRE ou un grand établissement (MNHN, INRAP). Cinq unités dominent nettement par le nombre de ces rattachements : ARSCAN à Nanterre avec près de 50, Archéorient à Lyon, Orient et Méditerranée à Paris et OSEB au Museum avec plus de 20. 19 unités de recherche ont cependant de 5 à 18 de leurs membres associés à des projets à l'étranger, ce qui montre leur implication significative.

Les personnels INRAP sont actuellement repérés plus par leur institution que par une unité de recherche(6) et c'est regrettable car les deux indications seraient précieuses. Cela traduit sans doute le fait que les personnels de l'INRAP sont associés aux projets pour la plupart à titre individuel pour leurs compétences techniques plus que pour leur participation à un groupe de recherche.



Graph 3 : Rattachement des membres (NI 617) des projets aux unités de recherche (NI 67)

La répartition par pôles géographiques, toutes unités confondues, montre une couverture assez globale du territoire. La part prépondérante de Paris et la région parisienne (48%) est évidente, puis les trois pôles de Lyon, Aix Marseille et Bordeaux (6 à 8%), puis Toulouse Montpellier –Lille (3-4%), puis enfin 10 centres plus modestes (2%), les autres villes étant représentées par moins de 5 individus.



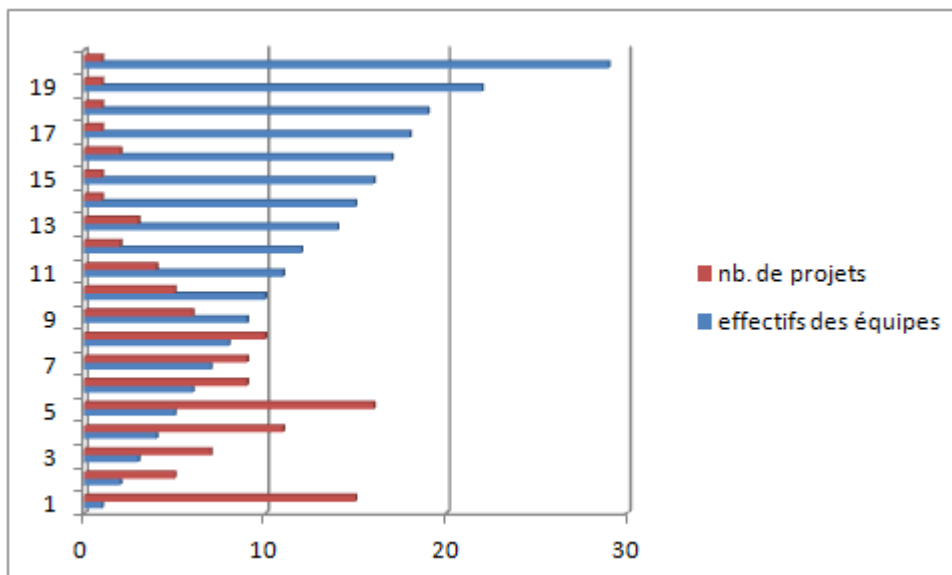
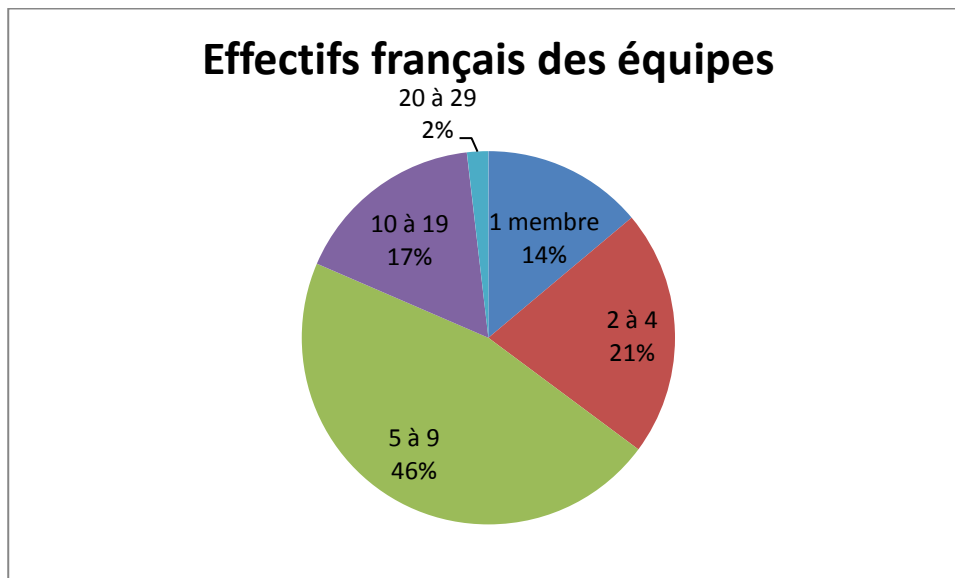
Pôles géographiques des membres des projets, toutes unités de recherche et institutions confondues

Equipes de projets

Comme nous l'avons signalé plus haut, les formulaires et les rapports sont rédigés de manière assez variable et pas toujours précise. Une analyse de 150 équipes (1796 membres) décrites par ces documents apporte les informations suivantes :

Effectifs déclarés, partie française (976 membres français)

Les équipes comprennent en moyenne 13 membres (variation de 1 à 60) dont 7 français (variation allant de 1 à 29) : 81% ont des effectifs français inférieurs à 10 personnes. On doit noter que 14% du total ne signalent qu'un seul membre, le directeur de projet. Les équipes à effectifs dépassant 20 sont rares. Un peu moins de 10% des membres participent à 2, et plus rarement 3, projets différents.

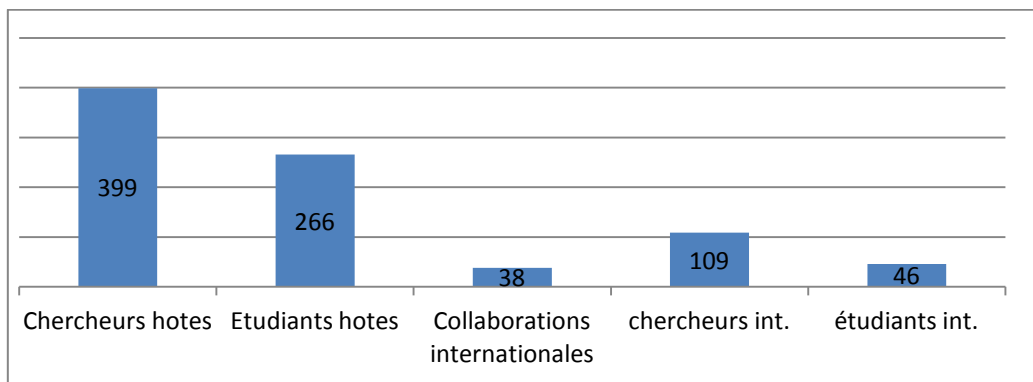


Rattachement institutionnels des membres français des équipes

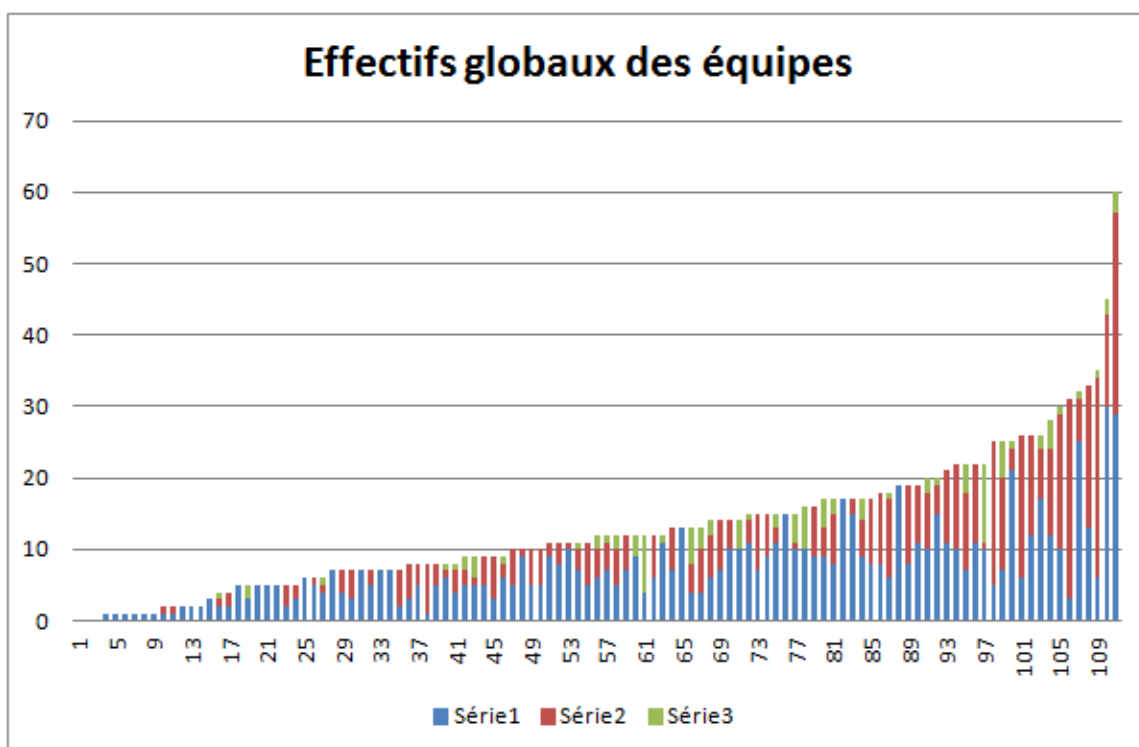
Il est exceptionnel que les membres français des équipes soient rattachés à une seule unité de recherche ou une seule université. Cependant 66% des équipes ont leurs membres venant de 1 à 3 unités, avec très généralement une unité dominante : on peut donc parler de projets fortement associés à une unité de recherche ou une université. Le tiers restant correspond à des équipes rassemblant des membres rattachés à 4 unités de recherche et plus (jusqu'à 7 ou 8 dans certains cas) ce qui signifie que l'association unité de recherche/équipe de projet à l'étranger est sans doute beaucoup moins forte.

Collaborations :

Globalement, 40 % des équipes ont moins de 10 membres, 40 % de 10 à 19 membres et 20% de 20 à 60 membres. La part non française de ces équipes s'élève à 44% pour la grande part venant des pays hôtes ce qui montre un niveau important d'internationalisation des équipes.



Graph. 4: Données NI concernant les collaborations internationales.



Composition des équipes : série 1 français, série 2 pays hôtes, série 3 autres pays

En l'état de la base de données, 1/3 des projets français ne présente pas de collaboration scientifique claire avec le pays hôte. Cet état de fait doit être considéré en fonction du dynamisme de la recherche scientifique au sein des pays hôtes. Nous ne comptabilisons que 38 projets ayant des collaborations internationales bien définies, soit dans le cadre d'accords pour l'analyse post-fouilles de certaines données archéologiques, soit dans la gestion du programme de terrain (codirection, formations d'étudiants etc...).

Mais on doit noter que les listes des membres des équipes indiquent que plus d'un tiers (665) des effectifs globaux proviennent des pays hôtes, dont 70% des étudiants de ces pays, ce qui montre l'importance de la coopération pour la formation.

Enfin l'internationalisation principalement européenne des équipes est relativement faible avec 9 % de membres de divers pays.

Ces chiffres correspondent à des minima car nous avons constaté que les rapports de fouilles étaient très inégaux concernant la précision des accords et collaborations.

Réunion de travail du 20 décembre 2011 : membres de la commission des recherches archéologiques à l'étranger (MAEE) et consultants chargés de l'étude

Participants : G. Andreu, B. Bavant, R. Boucharlat, M.-F. Boussac, P. Butterlin, M.-B. Carre, C. Debaine, A. Delpuech, C. Duverger, Etiemble, N. Grimal, J. F. Jarrige, F. Le Mort, L. Meignen, B. Midant-Reynes, B. Randoin, C. Robin, B. André-Salvini, J. Scheid, C. Virlovet,

Excusé : E. Coqueugniot

Membres du ministère : A. Debarle, C. Delobel, P. Devaud, D. Frager, V. Gervais, C. Gutron, D. Hissard, J.-M. Kasbarian

La réunion est ouverte par Madame D. Hissard et clôturée par Monsieur J.M. Kasbarian qui apportent les précisions suivantes sur la commande du ministère et l'esprit dans lequel elle a été conçue.

L'objectif de l'étude est de formuler des propositions concrètes d'évolution du système de financement et d'évaluation de recherche archéologique à l'étranger dont le MAEE a la responsabilité, propositions qui devront prendre en compte l'évolution du paysage française de la recherche (financements, évaluation scientifique, développement de l'emploi scientifique sur contrats à durée limitée), l'évolution de la demande des pays hôtes (réglementations des chantiers et opérations, valorisation et restauration des sites, codirection des opérations, transferts de savoir-faire. Il s'agit de percevoir au mieux ce qui permettra demain à l'archéologie française à l'étranger d'exister et se développer en précisant les points faibles et les points forts du dispositif, et en déduire des propositions sur le fonctionnement politico-administratif du dispositif (amélioration du fonctionnement de la commission, coordination accrue avec toutes les institutions et ministères concernés). Les orientations stratégiques du MAEE définies au cours de l'été dernier montrent l'esprit dans lequel ce ministère s'attache à gérer le dispositif de recherche et de coopération internationale de l'archéologie extra métropolitaine.

Après avoir entendu les principales conclusions de la journée, J.M. Kasbarian réaffirme que la logique de la politique volontariste du MAEE est celle d'un maintien des moyens affectés. Le ministère attend des consultants la proposition d'outils directement utilisables : cahier des charges type des missions, amélioration des formulaires de demande de moyens, critères d'évaluation des projets, etc.. Quelques sujets complémentaires de ceux évoqués devraient être approfondis :

comment définir des problématiques à favoriser et développer, comment mettre au point des éléments de programmation nuancés en fonction des diverses aires culturelles, qui pourraient faire l'objet d'appels à projets ciblés ? Par ailleurs comment apprécier les résultats des opérations obtenus dans la durée, et qui de ce fait peuvent être quelque peu délayés

faut il, comme le recommande le rapport de la cours des comptes sur les Ecoles, mettre au point des services communs des missions, des UMIFRE et des Ecoles à l'étranger ?? par exemple pour les publications

et la diffusion, pour le montage de projets internationaux (ingénieurs conseil), pour mieux intégrer et valoriser la capacité d'expertise du réseau de recherche (par exemple en relation avec France expertise).

Le calendrier de l'étude est rappelé : élaboration d'un rapport d'étape fin février 2012, suivi d'une discussion en réunion avec les membres de la commission, puis rendu du rapport final fin juin 2012.

Les points majeurs développés lors de la réunion de travail peuvent être résumés de la manière suivante.

- Chercheurs impliqués dans la conduite de projets à l'étranger

L'évolution actuelle des effectifs universitaires montre une baisse générale du nombre des étudiants en archéologie qui aura sous peu pour conséquence une baisse du nombre de postes d'enseignants chercheurs. L'archéologie pourrait donc devenir une « spécialité rare » entretenue par un nombre limité d'universités, avec des effectifs en voie de diminution. Le nombre de départs à la retraite de responsables de missions est important et leur remplacement n'est pas toujours évident (par exemple 8 missions en Syrie seront dans cette position au cours des 5 années à venir). Il faut donc envisager à moyen terme (inférieur à 10 ans) une diminution sérieuse de la capacité de recherche académique et donc du nombre d'opérations à l'étranger. Le développement de l'emploi contractuel sur projets a incité la commission à confier 3 ou 4 missions à des chercheurs non statutaires, en demandant aux institutions d'accueil de ces chercheurs un engagement de continuité sur une durée permettant l'obtention de résultats significatifs. Il paraît assuré que le nombre d'opérations conduites par des chercheurs sur CDD ira croissant.

Par ailleurs, le développement de l'archéologie préventive et sa capacité d'emploi ont pour effet d'un accroissement du nombre de chercheurs de l'INRAP intéressés par des projets à l'étranger, ce qui est excellent dans le principe mais pose des problèmes institutionnels réels. La commission a bien intégré cette nouvelle catégorie de chercheur puisqu'elle a accepté que des opérations soient conduites par des chercheurs de l'INRAP. Pour ne pas développer de contradiction entre ses missions exclusivement métropolitaines, et la participation de ses chercheurs à des opérations de recherche extra métropolitaines, l'INRAP a distingué les demandes de prestations techniques qui doivent faire par principe l'objet de facturations de service, de celles correspondant à une participation scientifique à un programme de recherche, pouvant aller jusqu'à la direction d'opération. Dans ce dernier cas, c'est le budget recherche de l'INRAP qui permet d'assumer les charges de salaire des agents concernés pour le temps consacré à cette recherche, ce qui demande une évaluation et un cadrage assez strict. Si ce budget était alimenté, comme il était prévu à l'origine non seulement par le MCC mais aussi par le MESR, la marge de manœuvre de l'INRAP sur ce sujet serait plus importante. Relancer une concertation interministérielle sur cette question est nécessaire.

[Dans le cadre de l'étude, une enquête sur les personnels impliqués dans l'archéologie à l'étranger va être réalisée : dépouillement des listes de membres des missions figurant dans les rapports et de leurs rattachements institutionnels, comparaison avec les listes des membres des UMR. Une projection des effectifs à 5 et 10 ans devrait permettre de mieux apprécier l'évolution des effectifs.]

- Relation mission archéologique/laboratoire de recherche, rôle de l'Université et du CNRS.

La relation entre mission archéologique et laboratoire de recherche est fort diversifiée. Les projets de terrain peuvent être au cœur du projet de recherche global de l'équipe et donc en pleine cohérence avec ceux-ci, ou bien ils peuvent être pour certains chercheurs le moyen d'autonomiser leur projet personnel au sein de laboratoires dans lesquels ils sont relativement marginaux, ou bien dans lesquels la notion même de programme collectif n'est pas très développée. Ces deux types opposés de pratiques, avec toutes leurs nuances intermédiaires, se retrouvent dans les projets ANR. Par ailleurs, il est assez rare qu'une équipe de mission à l'étranger soit constituée de membre d'un seul laboratoire ; le cas le plus fréquent est celui d'équipes rassemblant des chercheurs de plusieurs laboratoires et universités participant aux missions entourés de quelques uns de leurs doctorants. De plus les chercheurs dits « spécialistes » participent fréquemment à plusieurs missions et entretiennent des logiques de recherches qui sont rarement attachées à un seul site ou micro région.

C'est ce qui explique en partie la grande diversité des modes de participation des unités de recherche aux missions (financement, mise à disposition de moyens techniques, etc.), et peut être de ce fait la faiblesse de la définition de politique scientifique globale des organismes et des universités en matière d'archéologie (?)

- Programmation globale, thématiques de recherche

Une prospective sur les thématiques nouvelles et des secteurs géographiques et/ou thématiques absents de la recherche française devrait être affinée. Dans un premier temps il serait possible d'utiliser les rapports de conjoncture récents des sections du CoNRS. Ce travail permettrait d'anticiper sur les questions de formation de spécialistes et d'anticiper des créations d'emploi dans certains secteurs par le CNRS ou les universités. La diminution prévisible du nombre de mission devrait inciter à repenser la programmation à moyen terme.

- Rapports de missions, archives, documentation, diffusion de l'information/publications

Dans la chaîne de production de l'information, il existe plusieurs stades d'élaboration. La mise en archives pérennes de certains de ces stades est impérative et des moyens significatifs doivent y être consacrés.

Les rapports de fouille annuels (ou peut être plutôt des synthèses biannuelles ?) devraient être des documents publics à mettre en ligne systématiquement, ce qui demande une organisation, une continuité et une centralisation minimale (mais bien réelle).

Ce moyen de diffusion de l'information préliminaire ne doit bien évidemment pas entrer en concurrence avec la publication proprement dite, qu'elle soit monographique ou dispersée dans des articles de revues. La question du financement de ces publications a été remise à l'ordre du jour par le désengagement récent du MAEE du dispositif qui s'ajoute au retrait de l'ensemble des autres organismes de recherche, et l'impossibilité d'utiliser des crédits de missions à cet effet. Pourquoi ne pas envisager que sur un projet quadriennal, une année budgétaire puisse être consacrée à la documentation et la publication ?

La documentation d'enregistrement de terrain, après tri doit être conservée en faisant appel soit à des centres d'archive adaptés du type de celui existant à la MAE de Nanterre (encore beaucoup trop peu nombreux) soit pour les archives numériques en nombre croissant en utilisant les grands instruments de gestion de données scientifiques que sont le TGE ADONIS, Corpus etc.. Les exigences croissantes des pays hôtes en matière de dépôt de documentation des missions nous oblige à avoir une politique plus stricte en la matière, et imposer des codes de bonne conduite aux chercheurs qui ont encore trop souvent tendance

à penser que la documentation est leur propriété matérielle, alors qu'elle n'est que propriété intellectuelle.

La documentation accumulée par des chercheurs ou des équipes tout au long de leur carrière, beaucoup plus diversifiée, demande encore un autre type de traitement au moment de leur cessation d'activité ou leur décès. Ce traitement a un coût élevé (exemple des archives Leclant déposées au Collège de France)

- Fonctionnement de la commission

Comment utiliser au mieux la notion de programme quadriennal, en étant plus strict sur le respect des délais, en demandant des rapports plus longs et circonstanciés au terme du quadriennal (comme c'est l'usage dans les unités de recherche et dans les projets ANR) comme condition de la prolongation du projet

Comment mieux évaluer les projets : mettre au point des grilles d'évaluation plus serrées, ou plutôt mieux définir les critères sur lesquels le ministère souhaite apprécier les projets. Pour les publications ne pas rester uniquement sur la valorisation des monographies, mais prendre en considération la totalité de la production scientifique liée au projet de l'équipe, production classée selon les mêmes principes que ceux promus par le CNRS et l'AERES, et valoriser également les thèses réalisées dans le cadre des projets de missions.

Comment améliorer la transmission aux porteurs de projets des remarques de la commission au moins pour la part scientifique de celles-ci.

Question de la présentation globale des projets et de leur budget consolidé. Il est souhaité d'un côté que l'ensemble des partenariats et de leur implication financière soient connus, ce qui implique une révision des formulaires, et un protocole clair définissant ce qui est effectivement soumis à l'évaluation de la commission des fouilles et faisant l'objet d'une demande de crédit au sein de ce projet global. Si l'on en vient à la notion de budget consolidé telle qu'elle est pratiquée par l'ANR, cela demande là aussi un système de formulation de demande renouvelé.

D'un autre côté certains membres de la commission regrettent que des projets globaux soient présentés sous la même forme et les mêmes rédactions à la commission mais aussi à l'ANR par exemple. Un consensus est donc nécessaire sur cette notion de présentation globale et consolidée de projet

- Coordination et concertation interinstitutionnelles

Le développement des financements sur projets et appels d'offre de l'ANR a transformé profondément les ressources des équipes. Mais l'ANR n'a pas jusqu'à présent défini de politique claire et continue en ce qui concerne les fouilles, les choix de principes étant laissés à l'appréciation des experts du comité d'évaluation, et pouvant changer du tout au tout d'une année à l'autre. Une concertation s'impose donc.

Suggestion : avoir un lieu de rassemblement de l'information sur tout ce qui se fait en matière d'archéologie à l'étranger quel que soit le mode et l'origine du financement

Définir les universités et les PRES qui ont l'ambition d'entretenir un pôle de recherche à l'étranger, et lancer une discussion avec elles sur leurs choix à moyen terme (financement des équipes, recrutements, définition des formations, etc.). Passer par la CPU pour engager les discussions ??

De même il y a un besoin de reconstruire une concertation avec le CNRS dans sa nouvelle organisation et les deux instituts INSHS et INEE.

Un certain nombre de points n'ont été qu'évoqués, et demanderont à être repris.

-Gestion du patrimoine et des sites, valorisation : au sein du MAEE, ces questions sont gérées dans une direction différente de celle qui est responsable de la recherche archéologique. Il y a donc une coordination à établir entre ces deux directions, et des propositions à faire pour que les missions archéologiques puissent mieux connaître les moyens d'action du MAEE dans ce domaine, et les utiliser dans leurs projets intégrant gestion et valorisation des sites. Il serait également utile de connaître les montants de la contribution française aux crédits européens Patrimoine, et leur utilisation dans les pays où les missions françaises travaillent. Il a été en effet rappelé que ce domaine requiert des compétences et des métiers spécifiques, autant que des financements distincts et que l'on doit pouvoir exploiter l'ensemble des dispositifs disponibles. L'exemple des réalisations faites dans le cadre des FSP (dispositif à revitaliser, repenser et redévelopper) montre que cela est possible

- Quels dispositifs entretenir pour les missions travaillant dans des pays rendus inaccessibles par la situation politique ou de sécurité ? Les événements de l'année 2011 dans les pays arabes ont remis au premier plan cette question. Le maintien des moyens financiers des missions concernées pendant une année a permis dans presque tous les cas, outre le paiement des engagements de base de la mission (gardiennage, maison de fouilles, locations, etc), la tenue de réunions scientifiques en particulier avec les doctorants expatriés des pays concernés, et un très important travail de documentation archivage, et de finition de travaux de mise au point graphique et de préparation de publication trop souvent retardés jusque là au profit des opérations de terrain. On a donc pu prendre la mesure de ce que signifie concrètement conserver un dynamisme scientifique et des relations scientifiques indépendamment du terrain. C'est le seul moyen réel pour que la suspension temporaire de l'accès au terrain ne signifie pas abandon de relation avec les collègues des pays concernés et dissolution des équipes, abandon qui rend toujours très difficile une reprise de la recherche. On a vu en Algérie que cet abandon a entraîné la presque disparition de la recherche française sur ces domaines géographiques. A l'inverse on a vu par exemple en Iraq que le maintien de relations personnelles a permis une relance assez rapide de la recherche. La commission devrait donc mettre au point avec le ministère des formules de financement originales autorisant sur quelques années le maintien de dispositifs de coopération en l'absence d'opérations de terrain.

Réunion avec des responsables de projets à Bordeaux 30/03/2012

Animateurs : R. Etienne, F. Braemer

Participants : A. Bouet (projet Tunisie Thibica), F. Cadiou, D. Castex (Dir. prog. Catacombe Rome), L. Cavalier (Dir. Prog. Xantos), J. Descourtils (ancien dir. Prog. Xantos), J. France (membre projet Tunisie Thibica), V. Fromentin (Dir. Ausonius), S. Guadelli (Dir. Mission préhistorique en Bulgarie), P. Guibert (Dir. IRAMAT), J. Jaubert (Dir. Mission préhistorique en Iran), F.D. Jean (prog ANR Guerre et ses traces prosp. Espagne), S. Maleret (gestionnaire du Labex archéologie), N. Mercier (dateur dans plusieurs missions), A. Michel (dir. Equipe française de la Mission Belge à Apamée, Syrie), M. Navarro Caballero (prog ANR Guerre et ses traces prosp. Espagne), H. Plisson (dir. Mission préhistorique Russie), J.M. Roddaz (ex dir. SHS ANR), F. Tassaux (ancien dir. projet Istrie, Croatie, et resp. ANR Adriatlas).

Excusé : J.P. Raynal (dir. Mission préhistorique au Maroc) entretien téléphonique avec F. Braemer.

Ordre du jour

- Présentation générale de la commande du MAEE, de l'équipe des consultants, de la démarche adoptée.
- Résumé synthétique et thématique des points abordés et des discussions

Aspects institutionnels

Archéologie et ANR : le point de vue de l'ANR par J.M. Roddaz.

Le montant global de financement apporté par l'ANR à l'archéologie de 2006 à 2011 a été de 16 M € -pour x ? projets- sur les 200 M € attribués aux SHS. Cela représente donc un peu moins que le cumul des dotations du MAEE env. 10 M€ pour 170 projets, et EFE env. 8 M€ pour x ? projets archéologiques à l'étranger sur la même période.

Le principe est de refuser le financement d'opérations de fouille qui exigent des crédits récurrents sur le long terme, mais de prendre en considération des opérations complémentaires de ce type de projet, en amont préparation et prospections, d'accompagnement type inventaires catalogues, expertises analyses et prélèvements de terrain ou non, etc..

Le principe a évolué au moment à la suite de l'accord avec la DFG pour les programmes franco allemands : la DFG finance des projets scientifiques – pouvant impliquer des opérations de fouille- sur des périodes contractuelles de 4 ans dont le renouvellement n'est jamais assuré. L'option a donc été de cofinancer ces opérations mixtes par des budgets plus importants mais en obligeant à une période contractuelle de 4 années, mais permettant éventuellement des temps de présence plus long sur le terrain.

Discussion : Ce mode de financement ne permet pas de répondre aux besoins de gestion de sites sur la longue durée. Mais il oblige à formuler les projets en termes de projets scientifique choisissant des terrains adéquats, plutôt que de projets axés sur un site dont la gestion peut devenir un objectif en soi. Ce sont deux démarches complémentaires

Appels d'offre ERC

Il en est de même, à une autre échelle, des projets européens ERC (actuellement 6 projets à 2,5 M €) dans lesquels les britanniques (principaux bénéficiaires de ce programme) ont demandé que les fouilles en tant que telles ne soient pas financées, mais des projets scientifique pouvant inclure des opérations de terrain

La caractéristique de ces appels d'offre est la concentration de moyens sur un nombre limité de projets sur des durées limitées, en général 4 ans, renouvelables sous conditions dans le cas de l'ANR, excluant la « fouille pour la fouille » au bénéfice d'une notion de fouille acceptable comme moyen d'investigation dans un objectif scientifique clair, donc une logique assez différente de celle du MAEE qui a pour politique une répartition visant à satisfaire la plus grande part de la demande scientifique, et l'acceptation de la longue durée pour un nombre appréciable de projets .

Appels d'offre recherche sur l'axe prioritaire « archéologie » du Conseil régional d'Aquitaine :

Les financements réguliers et significatifs du CR Aquitaine sont accordés à des projets d'archéologie en France ou à l'étranger, pour lesquels la fouille est considérée comme un des outils d'investigation parmi d'autres, donc un principe qui rejoint ceux de l'ANR.

Quelle politique conduite par le CNRS ?

Le premier constat semble être l'absence de politique spécifique affichée du CNRS pour l'archéologie. Les unités de recherche et les chercheurs en archéologie bénéficient de l'ensemble du dispositif institutionnel du CNRS, ce qui n'est pas rien : toutes les initiatives peuvent trouver, après évaluation, financements et accords institutionnels pour se développer. Pour l'étranger, les GDRE et les UMI, ainsi que tous les accords bilatéraux sont des instruments précieux, aux acteurs de les utiliser. Les deux instituts au sein desquels l'archéologie est gérée n'ont pas mis de priorité particulière sur la discipline, mais ne l'ont pas desservie. Par ailleurs, les deux sections du comité national qui forment les jurys de recrutement n'ont pas négligé l'archéologie. On est donc dans une politique générale de maintien de moyens sans dynamique de développement particulier.

Politique de projets/ besoins de pérennité

Le besoin d'une certaine pérennité de moyen logistiques à l'étranger est reconnu : ils permettent la construction de liens durables avec les acteurs locaux, la prise en charge d'aspects patrimoniaux et de valorisation, etc... Le rôle des EFE et des IFRE est central dans cette pérennité : c'est là que s'exprime la jonction (mais malheureusement pas assez la fusion partielle d'objectifs !) des politiques du MAEE et du CNRS. Le développement de leur rôle de coordination est indispensable pour nos disciplines. Ce rôle peut et doit être aussi de coordination scientifique, les projets financés par l'ANR permettent d'obtenir les ressources propres nécessaires.

Les *labex*, dont celui de Bordeaux, pourraient être en France des instruments de cette pérennité puisque leur principe est de maintenir sur 10 années des moyens constants en personnels, en instrumentation et en financements pour les équipes : le renouvellement des personnels et les allocations doctorales et post doctorales sont évidemment capitaux mais reposent uniquement sur des CDD ce qui n'assure en rien la pérennité. Le *labex* de Bordeaux fonctionne sur appels d'offre internes à des projets « innovants » et des programmes transversaux sur les trois unités concernées. Cependant la capacité des tutelles à tenir leurs engagements ne paraît pas évidente. A Bordeaux, on a noté l'absence de représentant du CNRS au comité des tutelles réuni à la deuxième année du projet !

Le besoin de coordination interinstitutionnelle

Le sentiment d'absence de politique du CNRS vient sans doute plutôt du fait que celui-ci a été jusqu'à une date récente un animateur pro-actif de la coordination interinstitutionnelle, ce qu'il est moins actuellement. Or les acteurs de l'archéologie pensent que cette coordination doit être renforcée dans le moment de transformation actuelle des structures de la recherche qui menacent d'émiettement notre dispositif. Il s'agit de formuler le contour et le rôle de l'instance de coordination. La proposition de création d'Institut d'archéologie fait craindre la mise en place d'une superstructure « usine à gaz ».

Les politiques de formation à proposer aux collègues étrangers

Les dispositifs MAEE de collaboration pour la formation souffrent de certaines contraintes : l'une d'entre elle est l'exigence de maîtrise d'un certain niveau de langue française pour accéder aux bourses et allocations en France, alors que d'autres pays (Allemagne) acceptent des collègues sur la base de connaissance de l'anglais au même titre que la langue nationale.

Les *labex* peuvent avoir un rôle important dans cette politique de formation par exemple pour la mise en place de filières de formations communes entre universités de plusieurs pays.

La répartition géographique mondiale des projets à l'étranger

La répartition actuelle des forces est commandée largement par des choix faits jusqu'au milieu du siècle dernier. Il serait sans doute utile de « profiter » du moment actuel de bouleversements politiques autour de la Méditerranée, pour rediscuter ces choix et des priorités actuelles.

Les missions : fonctionnement et production

Missions et projets archéologiques à l'étranger : quel périmètre pour l'étude ?

Les projets financés par le MAEE ne représentent qu'une partie de l'existant : il est relativement facile de connaître les autres projets financés par les EFE, mais beaucoup plus difficile de percevoir et quantifier les projets à financement autre : ANR, régions, Europe politique de voisinage, Europe ERC, et autres dont des collaborations directes de labo à labo : par ex. à Bordeaux en 2010

Pour Ausonius 4 projets à missions pluriannuelles (3 en Espagne, 1 en Syrie) sur 8 sont financées en dehors du système MAEE

Pour PACEA 3 missions (1 en Australie, 2 en Afrique du Sud) sur 9

Des membres de l'IRAMAT interviennent comme experts ou « spécialistes » sur 11 projets dont 3 financés par le MAEE

La place des missions dans les unités de recherche

Le constat est, dans certaines unités, un malaise sur la prise en considération des missions à l'étranger, et des moyens de l'unité qui leurs sont affectés. Plusieurs éléments doivent être distingués.

Pour intégrer les projets de missions correctement l'unité de recherche a besoin de transparence totale sur les moyens dont bénéficient les projets, et leurs contours scientifiques précis opération par opération. L'affichage du budget des missions projet par projet devrait être la règle.

Pour bénéficier de moyens additionnels de l'université, ou des institutions par exemple régionales, la part de financement versée par le MAEE est difficile à faire prendre en compte car elle est gérée par les chercheurs eux-mêmes et non par les gestionnaires institutionnels. Une solution à explorer serait peut être la certification des comptes annuels, ou plutôt un quitus donné officiellement par le MAEE sur le rapport financier des missions.

On peut se demander s'il est possible d'aller plus loin, comme cela a été le cas pour les subventions à l'archéologie métropolitaine, et d'envisager le versement de la subvention MAEE sur les unités de recherche et leur gestion par les institutions : problème de souplesse, de disponibilité des fonds, éventuels prélèvements « pour frais de gestion ». La réticence domine...

Mission « française » : quel statut réel ?

Dans nombre de pays, les permis de fouille ne peuvent être accordés qu'à des citoyens de ces pays, et il n'existe pas de système de « concession » : Espagne, Croatie, Russie (liste à compléter). La notion même de « mission française » qui est la règle (mais avec des applications variables) pour que des moyens soient affectés par le MAEE n'a évidemment plus de sens et seules les conventions faites localement autorisent la présence d'une part « française » dans une mission.

Par ailleurs, dans nombre de pays qui accordent des permis de fouille aux étrangers, il est exigé d'avoir un seul interlocuteur, donc une seule institution garante. Toute participation d'une équipe française à un projet conduit officiellement par une équipe d'un autre pays, n'est donc pas ou difficilement reconnue.

Il serait donc important de prendre pleinement en considération cette diversité, et que des projets puissent demander le soutien financier du MAEE dans des situations où le projet n'est pas dirigé par l'équipe française, et que donc l'ensemble n'est pas « estampillable » « mission française ».

Archives scientifiques des missions

Il ya un consensus général sur le besoin, et l'absence de structures : mettre en place des moyens spécifiques pour la création de centres d'archivage, et d'un accord par exemple avec le TGE Adonis pour l'archivage des données numériques des missions (photos, enregistrements et bases de données, etc).

Chef de mission : un métier ?

Besoin exprimé d'information des chefs de missions et projets sur les dispositifs existants et leur transformation (prévoir des formations ? ou écoles thématiques ?), côté MAEE regret sur la disparition du chargé de mission scientifique qui pouvait être un interlocuteur conseil direct et efficace pour toute une série de questions.

Publications, valorisation

Il y a un consensus général pour que les publications prise en considération pour les évaluations des projets à 4 ans soient aussi bien des articles de revue, que des monographies, ou encore des rapports à 4 ans mis en forme et publiables en ligne (après validation par la commission MAEE).

L'arrêt brutal du financement par le MAEE de l'impression des monographies a eu pour effet la non publication d'ouvrages qui sont proposés actuellement au CTHS ou à la SPF où les moyens manquent également.

Le *labex* Bordeaux prévoit la mise en place d'un site avec ISBN et ISSN pour ces mises en ligne, avec impression à la demande.

Pour l'évaluation des projets, le suivi de l'ensemble des publications est important : l'ANR consacre du personnel à part entière pour assurer ce suivi

Pour la valorisation : suggestion de refaire l'ouvrage MAEE sur les missions à l'étranger.

Pour les questions de conservation restauration, voir l'appel d'offre Patrimoine en préparation à Bruxelles qui pourrait être mis à profit.

Réunions avec des responsables de projets à Nanterre et Lyon (23-24 avril 2012)

Animateurs Nanterre : R. Etienne, H.-P. Francfort, M. Gras

Participants : L. Bachelot (resp. mission Tell Shioukh, Syrie), P.-M. Blanc (resp. mission Syrie du sud), E. Boeda (resp. mission Umm el Tlel, Syrie), F. Brunet (resp. mission Ajakagitma, Ouzbekistan), C. Debaine (resp. mission Xinjiang, Chine), B. Lafont (ancien directeur scientifique antiquité IFPO), S. Harmand-Lewis (resp. mission Préhistoire Kenya), P. de Mirochedji (resp. mission Tel Yarmouth, Israël), H. Roche (anc. resp. mission Préhistoire Kenya), J.-P. Thalmann (resp. mission Tell Arqa, Liban), R. Vallet (resp. mission Tell Feres, Syrie),

Excusés : E. Boeda (resp. mission Umm el Tlel, Syrie) M. Casanova (resp. Mission Lenkoran, Azerbaïdjan), P. Butterlin (resp. mission Mari, Syrie), G. Gernez (resp. mission Adam, Oman), O. Le Brun (resp. mission Khirokitia, Chypre), D. Parayre (resp. mission Oronte, Syrie), P. Rouillard (resp. mission Alicante, Espagne).

Animateurs Lyon : F. Braemer, M. Gras

Participants : F. Abbes (resp. mission Jebel Balas Syrie), A. Beeching (mission franco italienne de San Andrea, Travo Italie), R. Boucharlat (resp. mission Iran), M. Brunet (directrice HISOMA), C. Castel (resp. mission Rawda Syrie), G. Charpentier (resp. mission Syrie du Nord), C. Chataigner (resp. mission Caucase), E. Coqueugniot (resp. mission Jaade Syrie), L. Coulon (projet cachette Karnak), S. Elaigne (céramologue Proche-Orient), S. Fourier (resp. mission Kition, Chypre), P.-L. Gatier (resp. mission Tyr Liban), B. Geyer (resp. ANR PaléoSy), J.-L. Lamboley (resp. mission Apollonia, Albanie), P. Lombard (resp. mission Qalaat Bahrein), V. Matoian (resp. mission Ras Shamra Syrie), S. Muller (projet greco français Eubée Grèce), L. Pantalacci (ancienne directrice IFAO), L. Rabatel (IRAA), M.O. Rousset (resp. mission Hadir Kinesrin Syrie), A. Schmitt (directrice MOM) J.-F. Salles (resp. mission Mahastan Bangladesh), E. Vila (directrice Archéorient),

Excusés : S. Bletry (resp. mission Halabiyeh Syrie), J.-Ch. Moretti (mission turco française Claros Turquie)

Ordre du jour

- Présentation générale de la commande du MAEE, de l'équipe des consultants, de la démarche adoptée.
- Résumé synthétique et thématique des points abordés et des discussions

NB Dans ce compte rendu nous avons tenté de tenir compte au mieux des nombreuses contributions écrites apportées par les collègues participants ou excusés.

La relation au pays hôte vue à travers la question de la préservation du patrimoine.

La question du patrimoine (immobilier aussi bien que mobilier) et de sa préservation est évidemment très importante, et préoccupe la plupart des responsables de mission, en particulier ceux qui sont en charge des « grands sites ». Il n'y a cependant pas de réflexion collective chacun recherchant des solutions ad hoc pour son projet sans les partager ! On peut se demander si le seul moyen d'avoir une dynamique dans la préservation du patrimoine ne serait pas de construire ces projets à l'échelle de l'Europe sous le chapeau

commun de plusieurs centres/instituts à l'étranger (par ex. France-Allemagne-RU). Les participants ont en tête beaucoup d'échecs en la matière, mais ceux-ci concernent avant tout des collaborations sur fouilles, plus que le domaine patrimonial.

Autour de cette question il y a un type de collaboration (obligatoire) avec les collègues des pays hôtes qui est fort différent de la collaboration scientifique, les pays ayant souvent une politique spécifique nationale dans laquelle il n'est pas toujours aisé de se situer, et la décision doit leur appartenir.

Les moyens financiers nécessaires (au-delà d'une part de l'ordre de 10 à 15% du budget annuel des projets à consacrer à la simple conservation préliminaire des vestiges, conservation pouvant être un simple rebouchage) sont évidemment élevés, ne doivent pas être confondus avec les crédits d'action scientifiques (qui ne peuvent prendre en charge que des consolidations provisoires) et nécessairement complémentaires de ceux mis en œuvre par le pays hôte. On note que pour les structures en brique crue, le rebouchage s'impose dans tous les cas.

Impliquer les missions dans des actions d'archéologie préventive est pratiquement impossible car notre système n'est pas adapté : disponibilité des équipes en temps, et souvent en compétence technique, insuffisante, politique des pays hôtes qui privilégient la mise en place de structures propres ad hoc. On a l'exemple du Liban où la DGA mobilise la totalité de ses forces sur le préventif et demande aux institutions et équipes étrangères de s'occuper des « grands sites » dans la durée et la continuité, éventuellement en collaboration avec les universités locales. Le moyen d'intervenir sur le préventif, si tant est que cela soit souhaité, serait par l'intermédiaire des instituts ou écoles sur place

Peut être faudrait-il envisager d'une part la constitution de fonds, mutualisés disent certains, de financement dédiés, et d'autre part la mise en place de politique concertées avec les pays non pas site par site mais à l'échelle du pays ; de même envisager l'existence d'un fond d'intervention d'urgence pour pouvoir répondre ponctuellement aux sollicitations en archéologie préventive.

Le rôle de certaines grandes entreprises nationales ou de programmes européens ou internationaux dans la prise en charge de la restauration est noté (Sénat à Ras Shamra, Total pour Mari, UNESCO à Khirokitia, Chypre, etc.)

Pour l'archéologie préventive, il faudrait inventer un autre type de montage.

Aspects institutionnels

L'existence de plusieurs guichets de financement ne pose pas problème, c'est l'absence de politique scientifique globale qui aboutit à un morcellement peu efficace. Dans cet ensemble, seul le MAEE permet réellement la conduite de projets sur la longue durée ce qui est vital dans la recherche à l'étranger. Cet aspect doit donc être privilégié par la commission.

C'est également dans une discussion inter institutionnelle que doit être formulé le besoin de recrutement de spécialistes ou de généralistes par thématique ou par aires géographiques.

Sur la commission, on s'étonne parfois de voir le critère de la durée utilisée sans cohérence d'une mission à l'autre, à la tête du client. La commission doit avoir une politique claire.

Des politiques d'appels d'offre sont évoquées mais rarement. Le fait que le chef de mission soit aussi responsable d'une ANR ne déplaît pas : cela donne de la souplesse. Certains se demandent cependant si

cela est très crédible si l'on se réfère aux charges que cela représente et... au retard déjà fréquent dans les publications.

L'absence de représentant du MAEE au Comité national est regrettée et la faiblesse du lien CNRS-MAEE aussi malgré celui établi avec les UMIFRE.

Dans les universités, toutes les spécialités de l'archéologie ne sont pas représentées également ; certaines y sont très marginales et le resteront. Donc l'université est un acteur de poids très inégal. Le pouvoir mis entre les mains des présidents d'université laisse augurer de possibles sinon probables revirements dans les politiques d'une université, surtout pour les SH. Cela risque fort d'être encore plus vrai dans les grosses universités de site.

Les missions : fonctionnement et production

Les missions conjointes devraient être la règle, certains pensant cependant qu'on ne doit pas s'interdire a priori de monter des missions purement françaises, tandis que les montages internationaux laissent encore sceptiques. Pas de propositions innovantes sur ce point. Il faut encore beaucoup de pédagogie et de montages exemplaires à réaliser pour donner des références. Mais il ne faut pas confondre montages internationaux, sur lesquels beaucoup doutent, et équipes internationales qui sont une formule à développer

L'arrêt de la mission pose souvent des problèmes localement : on nous demande de rester et de ne pas laisser le terrain Ceci n'est évidemment pas vrai pour tout type d'opération.

Sur la question des déséquilibres entre pays en ce qui concerne le nombre de missions il est clair que les situations politiques en sont souvent la source : la Syrie a été une solution de repli au moment de la guerre Iran Iraq (pas uniquement pour des ex-iraquiens); les missions en Iran et en Afghanistan se sont déplacées voici vingt ans vers l'Asie centrale ou le Golfe.

On note qu'il peut y avoir plusieurs programmes sur un seul site.

On souligne aussi la nécessité d'avoir de grandes stratégies régionales, plus vastes que les entités politiques actuelles (Questions intéressante des missions transfrontalières, à l'image du fonctionnement actuel de l'IFPO qui pourrait donner beaucoup de souplesse).

La place des missions dans les unités de recherche

A Lyon, la question suscite quelques remous et brouhaha dans la salle...ce qui montre qu'il y a là un malaise, ou pour le moins une insatisfaction, dans la relation mission-labo. Les facteurs paraissent être les suivants :

Il n'y a jamais identification totale entre une mission et une unité de recherche, et par ailleurs il y a par contre, encore trop souvent une identification trop forte entre chef de mission et mission, celui-ci se jugeant propriétaire de celle-là, d'où une partie des problèmes d'intégration dans les labos. C'est particulièrement le cas des labos de la MOM vu le nombre de projets et missions dirigés par leurs membres (HISOMA 30 opérations sur projets et missions, Archéorient, 13 projets et missions, 23 opérations). Les thématiques scientifiques portées par ces projets sont plus ou moins proches des thèmes collectifs du labo et donc, du point de vue scientifique, il peut y avoir un décalage variable et donc un degré d'intégration variable dans les thématiques portées par le labo. La raison principale en est l'histoire particulière de

chaque mission qui fait que leurs membres appartiennent très souvent à d'autres labos, et forment donc un collectif distinct qui a son fonctionnement propre. C'est vrai pour les projets soutenus par la MAEE, mais aussi souvent pour ceux financés par l'ANR. La situation est cependant très variable selon les unités de recherche. Les « spécialistes » ou « experts » qui agissent au sein de plusieurs projets sont des éléments de liaison forts.

L'action scientifique n'est donc jamais régie par le schéma « élaboration collective d'une stratégie de recherche au sein du labo qui va sélectionner les actions de terrain nécessaires aux objectifs scientifiques choisis », mais par celui « assembler avec le maximum de cohérence des projets de recherche issus d'actions de terrain motivées par une équipe de recherche partiellement affiliée au labo ». Des thématiques fortes des unités se retrouvent cependant dans les thématiques des projets de terrain, ou l'inverse, les deux se nourrissant mutuellement (exemple de l'environnement et de l'occupation du sol à Archéorient).

Les unités de recherche sont cependant le lieu de développements méthodologiques dont peuvent bénéficier les projets. Elles assurent hébergement, financement de l'infrastructure et du fonctionnement de base (courrier, photocopie, etc...) sans lesquels beaucoup de missions ne pourraient pas fonctionner en France, mais cette participation est peu visible. Le crédit récurrent des labos ne permet plus de faire beaucoup plus. La superstructure, ici la MOM, là la MRG, met en action des équipes techniques et met en œuvre des moyens documentaires et de publications qui peuvent bénéficier aux projets de recherche. Mais les équipes techniques, beaucoup trop peu nombreuses, sont submergées et souvent accaparées par quelques-uns.

Les unités de recherche sont aussi, et c'est primordial, le lieu de formation des doctorants, en particulier au terrain à l'étranger. Le MAEE n'a en général que peu de vision du côté français, tout en insistant bien normalement sur la formation des jeunes chercheurs du pays d'accueil. Le fonctionnement concret de nombre de missions repose sur la présence des doctorants dans les équipes de terrain. La formation et l'avenir de ces futurs cadres est une question cruciale, les modes de recrutements jouant un rôle majeur .

L'unité de recherche aurait pu être un des lieux (un autre devrait être évidemment et prioritairement l'EFE ou l'IFRE couvrant les pays concernés, l'efficacité du collectif Iraq autour de l'IFPO pour la reprise des activités dans ce pays le montre) de réflexion collective sur les stratégies à proposer dans les situations de crise par exemple la Syrie actuellement, mais elle ne l'a trop peu été jusqu'à présent quelques unités mises à part (ARSCAN VEPMO par exemple). Il est clair qu'il y a encore des endroits où l'articulation IFRE-missions fonctionne mal ou pas du tout.

Archives scientifiques des missions

Il ya un consensus général sur le besoin, et sur l'absence de structures : mettre en place de telles structures suppose du personnel qualifié dont la MOM n'a jamais pu obtenir l'affectation malgré des demandes répétées. A Nanterre, tous les participants se déclarent totalement satisfaits du système des archives archéologiques mis en place par la MRG pour les chercheurs et les missions, en liaison avec les Archives nationales.

Cette question est doublement d'actualité à la MOM dans la mesure où les consignes de sécurité actuelles ont pour conséquence de voir disparaître à court terme les meubles de rangements placés hors bureau, dans lesquels sont stockés pour l'essentiel des documents issus des opérations sur le terrain

(photographies, plans, dessins d'objets, estampages...). Aucun lieu adéquat n'est réservé au stockage de la documentation « sensible » (photographies anciennes, en particulier les diapositives).

Chef de mission : un métier ?

La suggestion de constituer une « liste d'aptitude » permettant de connaître et former un vivier de responsables de projet est bien reçue aussi bien à Nanterre qu'à Lyon. On fait valoir que ce serait également un plus pour les jeunes inscrits et un facteur motivant pour tous, outre l'importance pour la prospective. Certains font observer cependant que ces listes peuvent facilement devenir des « listes d'exclusion » marginalisant de fait une partie du milieu. On pose le problème que pose, du côté universitaire, la LRU pour la prospective et la programmation.

Publications, valorisation

Le principe de la publication en ligne avec impression à la demande et dépôt d'exemplaire papier dans des bibliothèques de conservation est accepté. A Nanterre, certains mettent en avant la nécessité de doubler la publication par la mise en ligne de bases de données même pour la valorisation. La discussion sur les proportions et les objets à mettre sur papier ou conserver en numérique est toujours animée ! A Lyon, on sent plus l'attachement chez certains au papier. La mise en ligne des rapports est acceptée mais on fait parfois valoir que cela risque de dégonfler les rapports d'annexes qui sont des embryons de publications pour ne pas risquer le plagiat

On évoque le fonctionnement de maison d'éditions privées spécialisées dans l'archéologie on line qui se développent avec tous les dangers que cela comporte, notamment pour la pérennité des données si la rentabilité n'est pas au rendez-vous.

L'article *on line* apparaît à certains préhistoriens comme plus important que la monographie, y compris pour évaluer la mission en temps réel.

On souhaite parfois des accords précis entre le MAEE et les grandes structures (Lyon, Nanterre) au sujet des publications pour accompagner la montée en puissance de la publication numérique : une plateforme web sous l'égide du MAEE pour nos publications numériques constituerait une belle vitrine et tous pourraient y trouver leur compte. Ces accords existaient, notamment entre la MOM et le MAEE : ce dernier a coupé court, sans proposer de solution de remplacement

Fonctionnement de la Commission

Le système des contrats quinquennaux (alignés sur le rythme quinquennal du cnrs ?) est bien reçu malgré la dénonciation d'absurdités (au départ chiffrer pour cinq ans le montant des budgets annuels). Il devrait être mieux formalisé (rythme, avertir des échéances, prévision budgétaire pluriannuelle éventuellement différenciée) rapports annuels factuels et bi annuels de synthèses ou quadriennaux publiables en ligne. L'examen approfondi des projets par la commission pourrait être fait tous les 2 ans ce qui allègerait l'ordre du jour des sessions (une certaine insistance sur ce dernier point).

Enfin, certains se demandent si dans l'avenir le fonctionnement de la Commission des fouilles, à laquelle tous sont très attachés, va connaître des évolutions structurelles -périodicité, durée des mandats, nombre de membres, découpages par zone etc.

Frank Braemer, Michel Gras, Henri-Paul Francfort

Le CNRS et l'archéologie à l'étranger (F. Le Mort, INSHS CNRS)

Les principaux acteurs de l'archéologie à l'étranger sont le MAEE et le CNRS (Institut des Sciences Humaines et Sociales et Institut Ecologie et Environnement). Le rôle joué par les Ecoles françaises à l'étranger, les universités, le MCC, l'INRAP, l'ANR et certaines entreprises comme EDF ou Total, par exemple, doit également être pris en considération.

Le CNRS dispose de 5 types d'outils internationaux : les unités mixtes internationales (UMI) et les structures associées en « miroir » (UMI miroir), les laboratoires européens/internationaux associés (LEA/LIA), les groupements de recherche européens/internationaux (GDRE/GDRI), les projets internationaux de coopération scientifique et les accords bilatéraux. Tous ces outils, sauf les UMI, sont utilisés pour la recherche archéologique.

L'archéologie dans les unités à l'étranger

Deux dispositifs spécifiques aux Sciences Humaines et Sociales existent. Il s'agit, d'une part, des Unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger ou UMIFRE⁵, placées sous la double tutelle du MAEE et du CNRS (INSHS) et, d'autre part, de 3 USR (INSHS) à l'étranger, partagées avec des Ecoles Françaises à l'étranger (Ecole Française de Rome et Institut d'Archéologie Orientale) et avec le Conseil Suprême des Antiquités de la République Arabe Unie d'Egypte⁶.

Sept archéologues CNRS (5 chercheurs et 2 ingénieurs de recherche) sont actuellement affectés dans les UMIFRE (en Equateur, Ethiopie, Israël, Jordanie et au Liban). L'effectif du Centre Jean Bérard (N=10) comprend 50% de personnels CNRS ; quant au Centre d'Etudes Alexandrines (N=9) et au Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak (N=6), leurs membres dépendent tous du CNRS.

L'archéologie dans les outils de coopération

Les laboratoires européens/internationaux associés (LEA/LIA)

Ils établissent la collaboration autour d'un projet commun, le plus souvent entre une ou plusieurs équipes françaises et un partenaire principal à l'étranger ; ils sont créés pour 4 ans et bénéficient d'un financement de 15 k€/an. Sur les 115 LEA/LIA existants, 6 concernent l'archéologie : 2 dépendant de l'INSHS (Arménie, Azerbaïdjan) et 4 de l'INEE (Afrique du Sud, Géorgie, Russie).

Les groupements de recherche européens/internationaux (GDRE/GDRI)

⁵ Dix des 26 UMIFRE interviennent dans le domaine de l'archéologie.

⁶ Il s'agit du Centre Jean Bérard (Naples), du Centre d'Etudes Alexandrines et du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak.

Ils permettent la mise en réseau d'équipes de deux ou plusieurs pays autour d'un projet scientifique commun ; comme les LEA/LIA, ils sont créés pour 4 ans et bénéficient d'un financement de 15 k€/an. Sur les 93 GDRE/GDRI existants, 6 ont trait à l'archéologie : 2 dépendent de l'INSHS (Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas) et 4 de l'INEE (Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Kenya, Russie, Slovénie, Suisse, Tchad, Thaïlande, USA).

Les programmes internationaux de coopération scientifique (PICS)

Ils financent des actions entre des équipes ayant déjà établi des liens à travers des publications communes ou des co-encadrements d'étudiants. Ils sont créés pour 3 ans, non renouvelables et disposent d'un financement de 5 à 7 k€/an. Sur les 343 PICS en cours, 9 concernent l'archéologie : 7 dépendent de l'INSHS (Albanie, Arménie, Danemark, Iran, Italie, Ouzbékistan, Pologne, Thaïlande) et 2 de l'INEE (Pologne, Vietnam).

Les conventions d'échange sur la base d'accords bilatéraux

Elles permettent la mobilité de chercheurs en finançant missions et séjours. Elles sont établies pour 1 ou 2 ans et bénéficient d'une allocation de 2 à 5 k€/an.

L'archéologie à l'étranger dans les unités situées en France

Le CNRS met également à la disposition de l'archéologie à l'étranger des moyens autres que ceux qui sont liés aux unités à l'étranger et aux outils de coopération. Il s'agit notamment de moyens humains, les missions archéologiques à l'étranger comprenant de nombreux personnels CNRS et étant souvent dirigées par des agents du CNRS.

Les unités CNRS contribuent également aux fouilles à l'étranger en finançant des missions pour leurs membres, en leur attribuant des crédits d'analyse et en mettant à leur disposition différents équipements, qu'il s'agisse de plateformes (datation, caractérisation et analyse des matériaux, géo-archéologie, bio-géochimie, paléogénétique...) ou d'équipements portables que les équipes de fouilles utilisent sur le terrain (gradiomètres, GPS différentiels, scanners, microscopes, appareils photos, ordinateurs et logiciels spécifiques...). Le fonctionnement courant (papeterie, impressions, téléphone, frais d'expédition...) des archéologues français travaillant à l'étranger est également, en grande partie, financé par le CNRS au travers des ressources qu'il attribue à ses unités.

La politique internationale spécifique à l'archéologie : les recrutements

Parmi les priorités du CNRS (INSHS) figurent, entre autres, les aires culturelles et la modélisation, qui concernent largement l'archéologie.

Chaque année, les concours chercheurs (postes blancs et postes coloriés) permettent le recrutement d'archéologues travaillant à l'étranger. Outre les priorités des Instituts, les coloriations tiennent compte des résultats des actions de prospective conduites par les sections 31 et 32 du comité national (rapports de conjoncture), par les Instituts et par le comité de l'archéologie.

En 2011, les coloriations ont permis de recruter, en section 31, un archéologue spécialiste des Amériques et, en section 32, une archéologue médiéviste travaillant au Maghreb et dans la péninsule ibérique. Quant aux postes blancs, ils ont autorisé le recrutement, en section 32, d'une archéologue travaillant sur les échanges dans la Méditerranée gréco-romaine et d'une archéologue spécialiste de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge dans les Balkans.

Les résultats des concours chercheurs 2012 ne sont pas connus, les jurys d'admission n'ayant pas encore eu lieu.